

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 17 Mai 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

CABINET

. Arrêté PREF/CABINET/BC/2017135-0001 du 15 mai 2017 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales (période du 15 mai 2017 au 28 février 2018)

Bureau de la Sécurité intérieure

- . Arrêté PREF/CABINET/BSI/2017132-0005 du 12 mai 2017 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Perpignan
- . Arrêté PREF/CABINET/BSI/2017132-0006 du 12 mai 2017 portant renouvellement des membres du conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Perpignan

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

. Arrêté PREF/SRHM/2017132-0001 du 12 mai 2017 portant désignation de Mme ESTELLA Roselyne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, en qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'information départemental des Pyrénées-Orientales

SOUS-PREFECTURE DE PRADES

. Arrêté SPPRADES 2017 / 137-0002 du 17 mai 2017 modifiant l'arrêté n° SPPRADES 2017 130-0001 portant renouvellement d'homologation *d'un circuit permanent de karting* sis au lieu-dit « Chemin Du Mas Capellans » sur le territoire de la commune de TORREILLES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DIRECTION

. Décision du 12 mai 2017 portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté de délégation de signature

SER

. Arrêté DDTM/SER/2017135-0001 du 11 mai 2017 portant autorisation de circulation d'un petit train touristique sur la commune de Saint-Cyprien

AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

. Décision ARS OC du 12/05/2017 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie de Madame CHERIF ZAHAR LEMEN Sophia et de Monsieur PRAT Julien sise à ELNE dans un nouveau local situé dans la même commune (66)

PREFECTURE MARITIME DE LA MEDITERRANEE

. Arrêté du 16 mai 2017 portant agrément d'une zone pour l'utilisation d'une hélisurface en mer « S/Y A »

DIVERS

. Avis de vacance de poste à pourvoir au choix : technicien hospitalier de la fonction publique hospitalière au centre hospitalier de Thuir



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE Bureau du cabinet

Section élections interventions protocole

Dossier suivi par: Christine MEYA 營: 04.68.51.65.24 昌: 04.89.12.29.18 每: christine meya@pyre Perpignan, le 15 mai 2017

: christine.meya@pyreneesorientales.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL Nº PREF/CABINET/BC/2017135-0001

instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales (période du 15 mai 2017 au 28 février 2018)

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'article R 40 du code électoral;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/CABINET/BC/2016238-0001 du 25 août 2017 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales (période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018);

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/CABINET/BC/2017094-0001 du 4 avril 2017 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales (période du 4 avril 2017 au 28 février 2018);

VU la lettre du 28 avril 2017, de Mme le Maire de la commune de Catllar, demandant le transfert temporaire, suite à des travaux, du bureau de vote unique de la commune à l'école communale – salle des motricité – 30 bis route nationale ;

Considérant que l'arrêté instituant les bureaux de vote, notifié aux maires par le préfet avant le 31 août de chaque année, peut-être modifié pour tenir compte des changements intervenus dans les limites des circonscriptions administratives ;

Considérant que cet arrêté est affiché au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale pour les commues intéressées ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales,



ARRETE

<u>Article 1</u> - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux de vote désignés en **annexe 1** du présent arrêté.

<u>Article 2</u> - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article 1er du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé entre le 4 avril 2017 et la prochaine clôture des listes électorales.

Article 3 - Le nombre de bureaux de vote reste inchangé et s'élève à 472 dont :

- 308 bureaux de vote multiples (répartis sur 62 communes),
- 164 bureaux de vote uniques.

Article 4 - Le nombre d'emplacements d'affichage désignés en annexe 2 du présent arrêté s'élève à 519

Article 5 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° PREF/CABINET/BC/2017094-0001 du 4 avril 2017.

<u>Article 6</u> — Madame la sous-préfète, directrice de Cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, Messieurs les sous-préfets de Prades et de Céret, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation La sous-préfète, directrice de Cabinet

Hélène GIRARDOT

		1000)	DASTINE (IA)
6 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque – grande salle polyvalente	6				
5 - Hall d'entrée de l'Hôtel de ville - boulevard du 14 juillet					
4 - Mas de l'Ille - boulevard des rois de Majorque - grande salle polyvalente	4				
3 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet					
2 – Mas de l'Ille – Boulevard des rois de Majorque – grande salle polyvalente	2				
1 – Hôtel de ville – salle Victor Hugo	06	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	BARCARES (LE)
3 – Mairie – Salle Jean Jaurés					
2 – Mairie – salle des mariages					
1 – Mairie – salle du conseil municipal	03	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	BANYULS SUR MER
Mairie, 2 rue des vendanges	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	BANYULS DELS ASPRES
2 - Château les Pins — Espace Jordi — 1 bvd de la République					BUREAU CENTRALISATEUR
1 − Foyer rural − rue des Cordiers	02	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	BAIXAS
Maison d'animation – plaça nova	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	STAVY
2 – Salle Evora– avenue du stade					
1 – Salle Evora– avenue du stade	02	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	BAHO
3 – École maternelle – 2 bis rue des muscats					
2 – École primaire – route d'Ortaffa					
1 – Salle polyvalente – rue Molière	03	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	BAGES
Mairie - bureau RDC -salle des mariages	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	AYGUATEBIA
Salle des fêtes – place Monin	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ARLES SUR TECH
8 – Espace Waldeck Rousseau					
7 – Mairie – salle Buisson sud					
6 – Mairie – salle des commissions					
5 – Foyer du 3ème âge					
4 – Salle Philippe Poiraud					
3 – Mairie – salle Buisson nord					
2 – Mairie – salle des mariages					
1 – Mairie – salle du conseil municipal	08	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	ARGELES SUR MER
Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ARBOUSSOLS
Salle de l'Aqueduc – rue de la cave coopérative	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ANSIGNAN
Mairie – salle de réunion – 39 route des Pyrénées	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES
Mairie – place du coq d'or	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ANGLES (les)
3 – Mairie de Palalda – rue du bac					
2- Mairie – salle des petits congrés- 5 rue des thermes					
1 – Mairie – salle du conseil municipal – 5 rue des thermes	03	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	AMELIE LES BAINS/ PALALDA
3 – École maternelle – boulevard du 8 mai 1945					
2 – Accueil de loisirs – bvd du 8 mai 1945					
1 – École élémentaire Françoise Lopes Girona – bvd du 8 mai 1945	03	02	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	ALENYA
Mairie – St Jean l'Albère place Pierre de Besombes-Singla	UNIQUE	04	Canton 17 - Vallespir - Albères	CERET	ALBERE (I')
BUREAUX DE VOTE		CIRC.	CANTON DE	ARR.	COMMUNES
	T. C.				

10 Earla des minoration of min des Manageria					
9 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz					
8 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz					
7 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz					
6 – Ecole Jean Mermoz – Impasse Mermoz					
5 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma					
4 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma					
3 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma					
2 – Ecole des pâquerettes – Impasse Xamma					
1 – Hôtel de ville – salle des mariages	012	02	Canton 3 – La Côte Sableuse	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON
Mairie – place Erola	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CANAVEILLES
Mairie – 9 carrer nou	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CAMPOUSSY
Mairie – La place	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CAMPOME
Mairie	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CAMELAS
Salle communale du bâtiment municipal	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CALMEILLES
Salle polyvalente – rue de la Fontane	UNIQUE	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	CALCE
Salle Municipale – place de la Mairie	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CAIXAS
9-Ecole Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique					
8-Ecole Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique					
7 – École Buffon – avenue du Périgord					
6 – École Buffon – avenue du Périgord					
5 – École Prévert – avenue du Roussillon					
4 – École Prévert – avenue du Roussillon					
3 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962					
2 - Centre culturel - avenue du 19 mars 1962					
1 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962	09	01	Canton 8 - Perpignan 3	PERPIGNAN	CABESTANY
Mairie – 10 avenue Lax	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CABANASSE (LA)
Mairie – Immeuble Rouzaud – 7 rue Julien Panchot	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	BROUILLA
Mairie – place de Catalogne	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	BOURG MADAME
4- Salle Joan Cayrol – chemin du Moli Nou					
3 – Mairie – avenue Léon Jean Grégory					BUREAU CENTRALISATEUR
2- Ecole primaire – rue du 4 septembre					
1 – Salle du 3ème âge – rue des écoles	04	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	BOULOU (LE)
Salle des fêtes Jules Gaspard – place du 8 mai	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	BOULETERNERE
Salle Polyvalente de la Mairie	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	BOULE D AMONT
6- Salle polyvalente - Avenue du Haut-Vernet					
5- Salle polyvalente - Avenue du Haut-Vernet					
4- Salle polyvalente - Avenue du Haut-Vernet					
3- Salle polyvalente - Avenue du Haut-Vernet					
2- Salle polyvalente -Avenue du Haut-Vernet					
1- Salle polyvalente - Avenue du Haut-Vernet	06	01	Canton 7 – Perpignan 2	PERPIGNAN	BOMPAS
Mairie – 2 grand rue	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	BOLQUERE
I place de la Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	BELESTA

Mairie – rue du Barry d'Amont	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CEREI	CORSAVY
2 – Salle polyvalente – place de la République – Aile gauche		2			
1- Salle polyvalente – place de la république- Aile droite	02	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	CORNEILLA DEL VERCOL
2- Salle des Fêtes-située à côté de la mairie					
1-Mairie – salle d'honneur	02	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORNEILLA LA RIVIERE
Mairie 36 carrer d'amunt	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CORNEILLA DE CONFLENT
Mairie – salle du conseil municipal	UNIQUE	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORBERE LES CABANES
Mairie – rue du puits – Espace Émile Vendrell	UNIQUE	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORBERE
Mairie – salle des fêtes – place du 08 mai 1945	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CONAT
2 - Salle polyvalente du centre culturel - rue Jules Michelet					
1 - Salle polyvalente du centre culturel - rue Jules Michelet	02	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	COLLIOURE
Salle polyvalente – 3 place de la République	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CODALET
Salle polyvalente	UNIQUE	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	CLUSES (les)
2 – 1 rue des tilleuls – VILLERACH					
1 – Salle polyvalente – 1 rue des vignes	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CLARA-VILLERACH
3 – Salle des Anciennes écoles – rue des écoles					
2 – Salle des fêtes – boulevard des Albères					
1 – Salle polyvalente- impasse des sports	03	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	CLAIRA
7 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry					
6 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry					
5 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry					
4 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry					
3 — École Marc Chagall — avenue Jules Ferry					
2 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry					
1 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry	07	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	CERET
Mairie – salle Georges Clausel	UNIQUE	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	CERBERE
Mairie – 1 terrasse Bellevue	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CAUDIES DE CONFLENT
Salle Debussy – Espace Caporal François Fabre	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CAUDIES DE FENOUILLEDES
Ecole communale – Salle de motricité – 30 bis route nationale	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CATLLAR
Salle des tilleuls	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CASTELNOU
Mairie – 3 bd st martin du Canigou	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CASTEIL
Mairie – rue des capitelles	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	CASSAGNES
Salle polyvalente – mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	CASES DE PENE
Mairie – place Lambert Coste	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CASEFABRE
Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CARAMANY
6 - Centre de Loisirs Périscolaire 1-3 rue Romain Escudier					
5 – Restaurant scolaire – rue des écoles					
4 - Salle plurivalente - annexe école Panchot - 1 rue Escudier					
3 – Salle des fêtes – 1 rue de la Mairie					
2 – Salle polyvalente – 2 rue de la Couloumine					
1 – Salle polyvalente – 2 rue de la Couloumine	06	01	Canton 10 – Perpignan 5	PERPIGNAN	CANOHES
12 – Ecole des myosotis – 2 rue des Myosotis					
ii Look des myesems & the des triyesems					

Salle de la Mairie	Thurst of the state of the stat			מדמדת	
	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	JUJOLS
Mairie – entrée rue de la Creu	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	JOCH
3 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin					
2 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin					
1 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin	03	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	ILLE SUR TET
Mairie	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	GLORIANES
Mairie – 41 ancien chemin de Villefranche	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FUILLA
Restaurant scolaire – rue St Sébastien					
Restaurant scolaire – rue St Sébastien	02	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	FOURQUES
Mairie les cabanes	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	FOSSE
Mairie – salle du conseil municipal – 1 place de l'église	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FORMIGUERES
Salle des fêtes – 1 rue du Planas	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONTRABIOUSE
Mairie – 130 rue de Saint-Thomas	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONTPEDROUSE
2 – Salle de conférence de l'office de Tourisme			٠		
1 – Mairie – Salle du conseil municipal et des mariages	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONT ROMEU ODEILLO VIA
Mairie – place des Firals	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FINESTRET
Mairie	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FILLOLS
Mairie – la vilasse – carriera de la libertat	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	FENOUILLET
I place de la Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	FELLUNS
Mairie Cal Martinet – 3 avenue de Cerdagne	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EYNE
Mairie – Carrer de l'ajuntament	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EUS
Mairie – salle du cercle	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ESTOHER
Salle polyvalente – RDC – route de Saillagouse	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ESTAVAR
2 – Salle Mandela – avenue René Nicolau					
1 – Salle Arago – avenue du Dr Torreilles	02	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	ESTAGEL
Mairie – Carrer Major	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ESPIRA DE CONFLENT
2 — École maternelle — salle d'expression corporelle — allées Teulière					
I — Salle Joan Cayrol — Espace Jean Teulière	02	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	ESPIRA DE L'AGLY
Hôtel de Ville – rue Saint-Martin	UNIQUE	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ESCARO
salle de la Mairie – Hôtel de Ville	UNIQUE	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ERR
Gymnase – 14 avenue de la gare internationale	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ENVEITG
8 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					BUREAU CENTRALISATEUR
7 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					
6 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					
5 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					
4 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					
3 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire					
2 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire					
I – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire	08	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	ELNE
Salle des fêtes – 1 place de la coloumine	UNIQUE	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EGAT
Salle de la Mairie – 4 carrer major	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	DORRES
Mairie – salle des mariages – route des écoles	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	COUSTOUGES

Mail: 22 7: 7	HIOIN	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	OPOUL PERILLOS
Salle polyvalente – rue de l'orme	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	OMS
2 – Annexe mairie - place Ludovic Massé – EVOL					
1 – Salle des fêtes – avenue du général de Gaulle – OLETTE	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	OLETTE-EVOL
Salle face à l'église – rue de l'église	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	NYER
Mairie – carrer dels pastors	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	NOHEDES
Salle des fêtes -Le Foirail	UNIQUE	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	NEFIACH
Mairie - placa del municipi	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	NAHUJA
Mairie – salle du conseil municipal	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MOSSET
Foyer rural – impasse du foyer	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	MONTNER
Salle des Pyrénées – 1er étage – bvd Vauban	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MONT LOUIS
Mairie – rue principale	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	MONTFERRER
Salle Jean Thubert – grand'rue	UNIQUE	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	MONTESQUIEU des ALBERES
Salle des fêtes – 2 rue du Roussillon,	UNIQUE	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	MONTESCOT
Salle du conseil municipal – 4 rue de l'Eglise	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	MONTBOLO
Mairie	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	MONTAURIOL
Mairie – 11 rue cami d'Ille	UNIQUE	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	MONTALBA LE CHATEAU
Mairie – 5 carretera del coll de Jau	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MOLITG LES BAINS
4 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse					
3 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse					
2 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse					
1- Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse	04	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	MILLAS
Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	MAURY
3 – Annexe de la Mairie – Las Illas					
2 - Nouvelle Mairie - 14 avenue du Vallespir					
1 – Nouvelle Mairie – 14 avenue du Vallespir	03	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	MAUREILLAS/LAS ILLAS
Mairie – salle du conseil municipal	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MATEMALE
Mairie – 7 rue de l'église	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MASOS (LOS)
Mairie – salle de réunion – 4 rue des écoles	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	MARQUIXANES
	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	MANTET
2 - Salle Louis Amade - rue Jules Ferry					
1 - Salle Louis Amade - rue Jules Ferry	02	04	Canton 1 – Les Aspres	PERPIGNAN	LLUPIA
Salle polyvalente – carretera d'Eina-	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LLO
Mairie − 7 rue des cerisiers	UNIQUE	04	Canton I – Les Aspres	CERET	LLAURO
Mairie – salle du conseil municipal – 5 promenade du pré de la ville	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LLAGONNE(LA)
Mairie – 27 grand rue du Capitoul	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LESQUERDE
Mairie – Salle des fêtes	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LATOUR DE FRANCE
Mairie – 6 place carolane	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LATOUR DE CAROL
2 - Cantine scolaire - avenue Pierre Camps					
1 – Salle des fêtes – rue Saint-Jacques	02	02	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	LATOUR BAS ELNE
2 - Salle Cami Clos (salle de bridge)- carrer del sol	1				
I – Mairie – salle du conseil municipal	02	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	LAROQUE DES ALBERES
Mairie – Salle du conseil municipal	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LANSAC

OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie
ORTAFFA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Salle du clocher – rue de Venise
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place Saint-Paul
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – salle des mariages
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	1 – Mairie -Place de la République
					2 - Groupe scolaire - chemin de Batipalms
PASSA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de la Tramontane
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	075	601 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer
			02		602 - Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Dr Schweitzer
			02		603 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		604 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02		605 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			02		606 - Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy
			02		607 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			01		608 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		609 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		610 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		611 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01		612 - Mairie du Quartier Nord - Salle Al Sol - Rue Jardins St Louis
			01		613 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01		614 - Mairie du Quartier Nord - Salle Al Sol - Rue Jardins St Louis
			01		615 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
			01		616 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
		Canton 7 – Perpignan 2	03		701 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
			01		702 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
			01		703 - Groupe scolaire Les Platanes - Rue des Dahlias
			01		704 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01		705 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01		706 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			01		707 - Groupe scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles
			01		708 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01		709 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie
			01		710 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie
			01		711 - Groupe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie
		Canton 8 - Perpignan 3	03		801 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
			03		802 - Couvent des Minimes - Rue Rabelais
			03		803 - Groupe scolaire Romain Rolland - 1, avenue Georges Guynemer
			03		804 - Groupe scolaire Romain Rolland - 1 avenue Georges Guynemer
			03		805 - Groupe scolaire Romain Rolland - 1 avenue Georges Guynemer
			01		806 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		807 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		808 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01		809 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry

I – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé	02	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	PEZILLA LA RIVIERE
Centre de loisirs – route de Sournia	S	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PEZILLA DE CONFLENT
Mairie – boulevard national	UNIQI	02	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	PEYRESTORTES
Mairie – salle du conseil municipal		04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	PERTHUS (LE)
1110 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse					
1109 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse	ω	03			
1108 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse	ω.	03			
1107 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse	ω	03			
1106 - Groupe scolaire D'Alembert - Rue Pascal-Marie Agasse	ω	03			
1105 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli	ω	03			
1104 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli	ω	03			
1103 – Salle Bolte – 77 rue Jean-Baptiste Lulli	ω	03			
1102 - Hôtel de Ville – Place de la Loge	ω	03			BUREAU CENTRALISATEUR
1101 – Salle des libertés – 3 rue Edmond Bartissol	ω	03	Canton 11 – Perpignan 6		
1012 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau	1	01			
1011 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau		01			
1010 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez		01			
1009 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez		01			
1008 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez		01			
1007 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez	1	01			
1006 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez	1	01			
1005 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez	1	01			
1004 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez		01			
1003 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Avenue Victor Dalbiez		01			
1002 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées	3	03			
1001 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées	ω	03	Canton 10 – Perpignan 5		
916 - Groupe scolaire Romain Rolland -1 avenue Georges Guynemer	ω	03			
915 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau		01			
914 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau		01			
913 - Groupe scolaire Vertefeuille - Rue de Villelongue dels Monts	1	01			
912 - Groupe scolaire Vertefeuille - Rue de Villelongue dels Monts		01			
911 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts		01			
910 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane	1	01			
909 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane	1	01			
908 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Rue Foment de la Sardane	1	01			
907 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano		01			
906 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano	1	01			
905 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano	1	01			
904 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano	1	01			
903 - Groupe scolaire Anatole France - Place Colonel d'Ornano	1	01			
902 - Groupe scolaire Jordi Barre - 4 Rue Remparts St Mathieu	ω	03			
901 - Groupe scolaire Jordi Barre - 4 Rue Remparts St Mathieu	3	03	Canton 9 – Perpignan 4		
oro - Groupe scotaire i terre de Coupertin -Nde i aut y afery		1.0			

4 – Mairie – salle Riu -place de l'Europe					
3 – Club du 3ème âge – rue des oiseaux					
2 – École Pons – rue Émile Parès					
1 – Centre associatif et culturel – place du Général de Gaulle	06	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	RIVESALTES
Mairie	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	RIGARDA
Salle des fêtes – rue de la mairie	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	RIA SIRACH
2 – Les échoppes du Pont – salle polyvalente					BUREAU CENTRALISATEUR
1 – Le village – salle de conseil municipal	02	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	REYNES
Mairie – route de Formiguères	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	REAL
Mairie – place de la Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	RASIGUERES
Salle des fêtes de Railleu – 4 carrer Llarg	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	RAILLEU
Mairie – place de la commune	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	RABOUILLET
Mairie – salle du rez de chaussée	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	PY
Salle polyvalente de Rieutort – 7 rue des Trois Fontaines	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PUYVALADOR-RIEUTORT
Mairie – hameau La Trinité	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	PRUNET ET BELPUIG
Salle des fêtes – 2 place de la fontaine	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PRUGNANES
Mairie – 20 rue Balcon du Fenouillèdes	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PRATS DE SOURNIA
Mairie – 6 rue Porte de France – salle des mariages	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE
5 – Salle Gelcen – avenue de la Basse					
4 – Salle Lousa – plaine St Martin					
3 – Maternelle Pasteur – avenue Pasteur					
2 – Salle EYT – rue San Juan de Porto-Rico					
1 – Le foirail – rue le Foirail	05	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PRADES
3 — École maternelle — salle de jeux — rue Aristide Briand					
2 - Centre culturel - salle du rez-de-chaussée - place Castellane					
1 – Mairie – salle des mariages – 8 rue Jules Pams	03	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	PORT VENDRES
Mairie	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PORTE PUYMORENS
Salle de la Mairie – RN20	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PORTA
2 - Annexe mairie - avenue de Pollestres - NYLS					
1 – Mairie – PONTEILLA	02	04	Canton 1 – Les Aspres	PERPIGNAN	PONTEILLA-NYLS
3 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals					
2 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals					
1 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals	03	01	Canton 1 − Les Aspres	PERPIGNAN	POLLESTRES
Mairie – place de la république	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PLANEZES
Mairie	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PLANES
7 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière					
6 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière					
5 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière					
4 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière					
3 - Salle Louis Torreilles - parking Ste Anne					
2 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas					
1 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas	07	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	AIA
2 – Centre culturel – rue Ferdinand Jossé					

5 – Ecole Romain Vidal – chemin de Leucate					
4 – Salle Marinade – boulevard Nicolas Canal					
3 – École Pablo Casals – avenue Pablo Casals					
2 – École Joseph Cortada – chemin de Leucate					
1 – Foyer rural – boulevard Nicolas Canal	08	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SALANQUE
Mairie – salle des réunions et mariages – rue de l'Église	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ST LAURENT DE CERDANS
Centre socio-culturel	UNIQUE	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	ST JEAN PLA DE CORTS
Salle Marcel Cazeilles – 4 place de la République	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	ST JEAN LASSEILLE
3 – Salle Derroja – avenue général Derroja					
2 – Gymnase – bvd de la Marine					
1 – Gymnase – bvd de la Marine	03	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	ST HIPPOLYTE
2 – Salle Maréchal Joffre – 53 avenue Maréchal Joffre					
1 - Salle Homs-Jonca - 19 avenue Georges Clemenceau	02	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	ST GENIS DES FONTAINES
2 – Salle polyvalente – allée des sports					
1 – Salle polyvalente – allée des sports	02	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PERPIGNAN	ST FELIU D AVALL
Salle polyvalente – avenue du Roussillon	UNIQUE	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	ST FELIU D AMONT
8 – Mas Saint Mamet – 16 route de Perpignan					
7 — Espace Léo Lagrange — salle Dolto — 24 ter avenue du Général de Gaulle					
Gaulle					
6 - Fengre I én I garange - salle Condornet - 21 ter avenue du Cénéral de					
5 – Restaurant scolaire PAU CASALS – salle « maternelles » - allée de la Méditerranée					
Méditerranée					
4 - Restaurant scolaire PAU CASALS - salle « élémentaires » - allée de la					
3 – Salle Méditerranée – place de la Méditerranée					
2 – Musée du Mas Carbasse – place du Mas Carbasse					
1 – Mairie – salle Jean Jaurès – rue de la République	08	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	ST ESTEVE
9 – École Alain – rue Albert Camus					
8 - Yacht club - 6 quai Arthur Rimbaud					
7 – Foyer personnes âgées – rue Mirabeau					
6 – École maternelle MET – rue Arago					
5 – École maternelle MET – rue Arago			8		
4 – Salle Genin de Régnes – avenue du Roussillon					
3 – office du tourisme – quai Arthur Rimbaud					
2 – École Noguères – rue Auguste Rodin					
1 – Mairie – rue Alexandre Dumas	09	02	Canton 3 – La Côte Sableuse	CERET	ST CYPRIEN
Mairie – 2 place de Centernach	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ST ARNAC
2 – Salle d'exposition					
1 – Salle du conseil	02	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	ST ANDRE
Mairie – place Oliva	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SAILLAGOUSE
Centre culturel – route de Fuilla	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	SAHORRE
Mairie – 4 carrer gran	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	RODES
6 – Les dômes – avenue de la Marne					
5 – Salle Ami club – avenue du stade					

Mairie – salle du conseil – 13 carrer del Canigo	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	TAUKINYA
Mairie – rue des rocailles	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	TAULIS
Mairie – 3 bis route d'Andorre	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	TARGASONNE
Mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	TARERACH
Salle polyvalente – le village	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	TAILLET
Place du Foyer rural – avenue du Général Tisseyre	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	SOURNIA
Mairie – 6 place de la Mairie	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SOUANYAS
2 – Salle des fêtes – rue de la sardane					
1 – Salle des fêtes – rue de la sardane	02	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	SOREDE
6 – Petite salle Martin Vivès – place de la République					
5 – Salle Martin Vivès – place de la République					
4 - Salle des fêtes cloisonnée - rue Guy Mocquet					
3 – Salle Martin Vivés cloisonnée – place de la République					
2 – Salle des fêtes – rue Guy Mocquet					
1 – Mairie – salle des mariages	06	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PERPIGNAN	SOLER (LE)
Salle des mariages – 2 rue Pierre Talrich	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	SERRALONGUE
Salle des fêtes – route nationale	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SERDINYA
Mairie	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SAUTO
Mairie – salle presbytère	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SANSA
3 - Groupe scolaire - Impasse Valette					
2 – Salle des mariages – cour Carcassonne					
1 – Salle des fêtes – rue Gaston Clos	03	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	SALSES LE CHATEAU
4 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet					
3 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet					
2 - Mairie - salle polyvalente - 2 bd du 08 mai 1945					
1 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945	04	02	Canton 3 – La Côte Sableuse	PERPIGNAN	SALEILLES
Mairie – 21 gran'rue	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ST PIERRE DELS FORCATS
2 – Foyer rural – avenue Pezières					
1 – Foyer rural – avenue Pezières	02	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ST PAUL DE FENOUILLET
2 – Foyer rural Espace « Jean Cortie »					
1 – Foyer rural Espace « Jean Cortie »	02	02	Canton 3 – La Côte Sableuse	PERPIGNAN	ST NAZAIRE
Mairie – salle des fêtes	UNIQUE	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ST MICHEL DE LLOTES
Mairie – 10 rue de la mairie	UNIQUE	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ST MARTIN-DE- FENOUILLET
Mairie	UNIQUE	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ST MARSAL
4 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades					
3 – Salle communale – impasse du boulodrome					
2 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades					
1 – Salle communale – impasse du boulodrome	04	02	Canton 7 – Perpignan 2	PERPIGNAN	STE MARIE
Salle de réunion Mairie – place Michel Aris	UNIQUE	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	STE LEOCADIE
Mairie – 3 carrer del Canigo	UNIQUE	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE
8 – Ecole élémentaire Charles Perrault – rue du Dr Marques					
7 – Salle polyvalente – chemin de Leucate					
6 – Salle polyvalente – chemin de Leucate					BUREAU CENTRALISATEUR

TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – Place de la République
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	UNIQUE	Mairie – 3 rue royale
TERRATS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle des fêtes – rue de l'ancienne mairie
THEZA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	UNIQUE	Mairie – Place de la promenade
THUES ENTRE VALLS	PRADES	H	03	UNIQUE	Salle St Génis – rue de la soulane
THUIR	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	06	1 - Maison des jeunes et de la culture - salle Léon Jean Grégory
					2 – Maison des jeunes et de la culture – salle du 3ème âge
					3 - Maison des jeunes et de la culture - salle du billard
					4 – Maison des jeunes et de la culture – salle Léon Jean Grégory
					5 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir
					6 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir
TORDERES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle polyvalente – 2 rue des écureuils
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	I – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
					2 Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
					3 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01	07	1 – Foyer des aînés – place Abelanet
					2 – Salle des fêtes – avenue Jules Ferry
					3 – Salle polyvalente – entrée côté place Abelanet
					4 – Salle polyvalente – entrée parking de la Poste
					5 - Maison des associations - espace Léo Lagrange - place Abelanet
					6- Salle Taillefer – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari
					7- Salle Berenger – rez-de-chaussée-centre culturel El Milenari
TRESSERE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Salle la « Cave aux Contes » - 22 avenue de Perpignan
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Salle « Porte des Fenouillèdes », située face à la nouvelle mairie
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie – salle des fêtes – rue du lavoir
TROUILLAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	02	Salle des fêtes – avenue des Albères
					Salle des fêtes – avenue des Albères
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Mairie – place de l'Eglise (salle polyvalente RDC mairie)
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	60	UNIQUE	Mairie
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	60	UNIQUE	Mairie – 19 carrer torro blanc
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – salle du conseil – place du Général Casso
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Mairie – place de l'entente cordiale
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	UNIQUE	Salle Jean Lannelongue – 23 rue St Jacques
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	02	1 -salle des fêtes - avenue du Littoral
					2 – Cantine école Jules Ferry – rue Jules Ferry
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Salle polyvalente
					Salle des fêtes
VILLEMOLAQUE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	UNIQUE	Mairie – I place de la République
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	ש
					2 – Grande salle polyvalente à l'espace André Sanac
					3 - Salle annexe de la salle polyvalente à l'espace André Sanac
VILLENEUVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - 7 avenue du Canigou
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gipulo – 17 avenue du Général de Gaulle

VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	salle de la mairie – 7 place de la République
VIRA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	Mairie - salle du conseil municipal - rue de la fontaine
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	UNIQUE	Mairie – salle du conseil municipal
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	UNIQUE	salle polyvalente du complexe mairie – 10 rue principale

	03	22	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	BAIXAS
Le village	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	BAILLESTAVY
avenue du stade – salle Evora					
rue du Ball – mur clôture parking de Guardia	02	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	ВАНО
2 bis rue des muscats					
route d'Ortaffa					
rue Molière					
avenue Jean Jaurès	04	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	BAGES
Rue de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	AYGUATEBIA
Lieu-dit RN Can Partère					
avenue de l'Alzine Rodone					
Baills de la Mairie (grilles de l'Hôtel de ville)	03	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ARLES SUR TECH
23 chemin de Palau – Espace Waldeck-Rousseau					
avenue de la Torre d'En Sorre (plage-le Racou)					
parking place de l'Europe (plage)					
avenue du Grau (plage)					
avenue du Tech (plage)					
Rond-point d'arrivée (plage)					
avenue du Marasquer (village)					
avenue d'Hurth (village)					
rue du 14 juillet – rond-point de l'école La Granotera (village)					
chemin de la Cerigue – face au cimetière (village)					
place Gambetta (village)					
parking de la piscine (village)					
avenue du 8 Mai (village)					
rue de la Convention – angle rue du 14 Juillet (village)					
allée F. Buisson (village)	15	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	ARGELES SUR MER
place de la mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ARBOUSSOLS
rue de la cave coopérative	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ANSIGNAN
mur de la mairie – 39 route des Pyrénées	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES
place du Coq d'or	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ANGLES (les)
route de Céret – HLM L'Estanyol					
boulevard de la Petite Provence					
super Amélie					
rue du Bac (devant la Mairie de Palalda)					
rue des Thermes- ancien Théâtre de verdure					
5 rue des Thermes (devant la Mairie)	06	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	AMELIE LES BAINS/ PALALDA
croisement rue des compagnons-avenue de Perpignan					
rue du paradis					
croisement avenue de la mer-route de St Cyprien					
croisement avenue Jean Jaurès-avenue du littoral					
croisement rue André Bouille-rue Pablo Picasso					
accueil de loisirs – boulevard du 8 mai					
ecole elementaire rrançoise Lopez Griona – intersection rue Andre Bouille- avenue Jean Jaurès	07	02	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	ALENYA
I lace de la ividitie	Ç.	4	Canton 17 - Vancabu - Futorica	CEIVET	EDEKE (I)
Place de la Mairie	01	04	Canton 17 – Vallesnir – Albères	CERET	ALBERE (I')

Place de la république	01	03	Canton 14 – Le Ribéral	DIRUCIO AZ	
Place de la Mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CAIXAS
Chemin du Mas Bonique					
Avenue de la tramontane – face à la mairie					
avenue Marcel Carbonneil					
avenue François Mitterrand					
avenue Célestin Freinet					
avenue du Rousiilon					
avenue Picasso					
avenue du Dauphiné					
avenue de la Madeleine					
avenue du Périgord – Château d'eau					
avenue du Périgord					
avenue André Ampére – Mas Guérido					
avenue de Perpignan					
avenue du 19 mars 1962	14	01	Canton 8 – Perpignan 3	PERPIGNAN	CABESTANY
Mur Carcasona – avenue de Lax					
Parking de la mairie – avenue de Lax	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CABANASSE (LA)
Parking de la mairie					
Parking du centre culturel	02	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	BROUILLA
place de Catalogne	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	BOURG MADAME
Chemin du Moli Nou					
rue du 4 septembre					
rue des écoles					
place Jean Jaurès					
avenue Jean Moulin					
avenue d'En Carbouner					
cours du Pic Estelle					
Mairie	08	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	BOULOU (LE)
6 bis Cami Real	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	BOULETERNERE
parking à l'entrée du village	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	BOULE D AMONT
Salle polyvalente – Avenue du Haut-Vernet					
Salle des fêtes -place David Vidal	02	01	Canton 7 - Perpignan 2	PERPIGNAN	BOMPAS
2 grand rue - Parking de la mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	BOLQUERE
Place de la Mairie – panneaux galvanisés	01	02	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	PRADES	BELESTA
mur d'enceinte du jardin de la Mairie	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	BASTIDE (LA)
Avenue du paquebot des sables - devant le centre culturel Cocteau-Marais					
Boulevard de la Côte Vermeille					
Avenue de la Coudalère devant le Tennis club					
Boulevard des Rois de Majorque devant le Mas de l'Ille					
Boulevard du 14 juillet face à l'Hôtel de ville	05	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	BARCARES (LE)
route des crêtes – Le Mas Reig					
Angle avenue du Général de Gaulle - Pont du Puig del Mas					
avenue de la gare					
angle rue 14 juillet-rue St Sébastien					
avenue de la République	05	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	BANYULS SUR MER
rue du Thou	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	BANYULS DELS ASPRES

Panneaux boulevard du Boramar					
Panneaux Le faubourg – passerelle du Château Royal					
Panneaux rue de la République	05	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	COLLIOURE
place de la République	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CODALET
Emplacement Cluse del Mitg	01	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	CLUSES (Ies)
rue de la Mairie – Clara					
rue des tilleuls – Villerach					
rue des vignes – Clara	03	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CLARA-VILLERACH
Rue de l'hôpital					
Boulevard des Albères					
Parking rue des sports	03	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	CLAIRA
avenue Jules Ferry (mur de l'immeuble de l'école Marc Chagall)					
avenue Georges Clemenceau					
avenue d'Espagne (palissade du camping municipal de Nogarède)					
boulevard Lafayette					
parking des Tins					
avenue de la gare (mur d'enceinte ancien garage Rey)					
avenue des Aspres mur d'enceinte du terrain de pétanque)	07	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	CERET
23 avenue général de Gaulle	01	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	CERBERE
Lavoir de CAUDIES	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CAUDIES DE CONFLENT
place de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CAUDIES DE FENOUILLEDES
route d'Eus					
parking du Canigou	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CATLLAR
Chemin de la salle du Tilleul	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CASTELNOU
1 place de la Mairie	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CASTEIL
6 rue des Capitelles	01	02	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	CASSAGNES
place des écoles	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	CASES DE PENE
place Lambert Coste	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CASEFABRE
Place de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CARAMANY
1-3 rue Romain Escudier - devant le centre de loisir périscolaire					
Rue de las Trignagues					
Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord					
Rue des écoles					
I, rue Escudier – face à l'école annexe Julien Panchot					
Place du bicentenaire					
Rue de la Couloumine – face à la salle polyvalente	07	01	Canton 10 – Perpignan 5	PERPIGNAN	CANOHES
Boulevard Tixador - face à l'Office de tourisme					
Place de la Côte Radieuse – côté est					
Avenue Eugène Sauvy – au droit de l'école des myosotis					
Impasse Jean Mermoz – face à l'école Jean Mermoz					
Avenue de Catalogne – entre la Poste et la fontaine					
Impasse Xamma – face à l'école des pâqueretttes					
Place St Jacques	07	02	Canton 3- La Côte Sableuse	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON
Place Erola	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CANAVEILLES
Carrer Nou – face à la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	CAMPOUSSY
Route de la Castellane	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CAMPOME
Parking de la Mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CAMELAS
allée de la fontaine	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	CALMEILLES

Panneaux place de la mairie	01	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	DB ADES	Continue
Espousouille – en face salle des fêtes					
Fontrabiouse – place de la fontaine	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONTRABIOUSE
mur d'enceinte du bâtiment École/Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONTPEDROUSE
Office du Tourisme					
Mairie	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	FONT ROMEU ODEILLO VIA
2 plaça del Firal	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FINESTRET
devant la Mairie	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FILLOLS
Mur du cimetière - RD 9e - entrée du village	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	FENOUILLET
place de la liberté	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	FELLUNS
Panneaux mairie – Cal Martinet	01	3	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EYNE
RD 35 - Entrée du village prés de l'arrêt de bus	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EUS
Lieu-dit Le Raig	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ESTOHER
route de Llivia	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ESTAVAR
Cour du bâtiment Espace Mandela – avenue René Nicolau					
avenue du Docteur Torreilles – devant la mairie	02	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	ESTAGEL
carrer major	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ESPIRA DE CONFLENT
allées Teulière					
rue du 4 septembre					
rue de Cases de Pène					
Panneaux place du docteur Jaupart	04	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	ESPIRA DE L'AGLY
rue St Martin – mur sis sous la mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ESCARO
place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ERR
Parking place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ENVEITG
Rue Pépé Vignes					
Boulevard Pas de la Baneta					
avenue Pablo Neruda					
avenue des poètes					
rue du Salita					
rue du Couvent - parking Sant Jordi					
boulevard Voltaire - parking de la Cité Administrative					
route de latour bas Elne					
avenue du Général de Gaulle					
avenue Paul Reig	10	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	ELNE
Mur face à l'entrée de la mairie – place de la Couloumine	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	EGAT
La Place	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	DORRES
Panneaux fixés au mur de la salle des mariages - route des écoles	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	COUSTOUGES
Panneaux mairie – Barry d'Amont	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	CORSAVY
rue des écoles – mur de la salle polyvalente	01	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	CORNEILLA DEL VERCOL
Cité Beau Soleil			4		
passage Arago – rue Clave verte					
rue de l'église	03	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORNEILLA LA RIVIERE
Panneaux carrer del Canigo	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	CORNEILLA DE CONFLENT
rue Pomarola en face de la mairie	01	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORBERE LES CABANES
Rue du puits – Espace Emile Vendrell	01	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	CORBERE
8 place du 8 mai	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	CONAT
Panneaux chemin de consolation, pont résidence du Haut Douy					
Fameaux — centre culturet -the Jules Michelet					

	01	24	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	MONTERCOT
parking face à la Mairie – panneaux fixés sur clôture	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	MONTBOLO
Mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	MONTAURIOL
Mairie – 11 cami d'Ille	01	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	MONTALBA LE CHATEAU
rambla Pau Casals	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MOLITG LES BAINS
route de Corbère – n°41					
rue Jean Jaurès – Moulin à huile					
21 rue de l'ile après passage à niveau					
RD916 – niveau gendarmerie					
rue de la fontaine – maison du parc			I		
rue du stade – stade municipal					
rue Victor Hugo – ancien château d'eau					
Allée Edmond Michelet					
Rue Ludovic Massé					
Mairie – avenue du 8 mai 1945					
bureaux de vote – halle des sports	11	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	MILLAS
Mur mairie – Place de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	MAURY
Annexe-mairie de las Illas					
nouvelle mairie – 14 avenue du Vallespir	02	04	Canton 17 - Vallespir - Albères	CERET	MAUREILLAS/LAS ILLAS
1 place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MATEMALE
place de la République	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MASOS (LOS)
Mairie 4 rue des écoles	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	MARQUIXANES
place du village	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	MANTET
Carrer de la Dû – face à la mairie					
rue Jules Ferry	02	04	Canton 1 – Les Aspres	PERPIGNAN	LLUPIA
carretera d'Eina – parking Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LLO
rue des cerisiers – en face atelier municipal	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	LLAURO
devant la Mairie 5 promenade du pré de la ville	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LLAGONNE(LA)
Panneaux – grand rue du Capitoul	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LESQUERDE
Parvis de la mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LATOUR DE FRANCE
place du Souvenir	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	LATOUR DE CAROL
avenue Pierre Camps					
rue de l'église					
Mairie - avenue du Tech	03	02	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	LATOUR BAS ELNE
placette du bridge			Þ		
placette de la Mairie	02	04	Canton 17 - Vallespir - Albères	CERET	LAROOUE DES ALBERES
Panneaux 52 rue de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	LANSAC
Mur face à la Mairie	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	LAMANERE
Panneaux devant la Mairie	01	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	STOUL
carrer de l'escola	01	03	Canton 2 - Le Canigou	PRADES	JOCH
rue Jean Baptiste Moynier – devant le square la Grinolesse					
route de Prades - devant le parking du stade/piscine					
rue Jean Jaurès – devant la place du foirail					
avenue Chopin - devant la salle La Catalane	04	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	ILLE SUR TET
Place de la Mairie	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	GLORIANES
RD 6 – Fuilla du milieu – mur de l'école	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	FUILLA
Aire des loisirs – avenue du Vallespir	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	FOURQUES
piace on vinage ics Capatics	10	02	Canton 15 – La Vallee de l'Agly	PRADES	FUSSE

Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz Couvent des Minimes - rue Rabelais Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéry Ecole Fénelon - rue Ernest Renan Grille du Lycée Jean Lurçat - rue nature - face H.L.M LO.PO.FA		<,			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz Couvent des Minimes - rue Rabelais Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéry Ecole Fénelon - rue Ernest Renan		91			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz Couvent des Minimes - rue Rabelais Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéty		01			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz Couvent des Minimes - rue Rabelais		01			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz		03			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France		03			
noici de Ame - biace de la roge		03			
Ustal da Villa plana da la Tama	08	03	Canton 8 – Perpignan 3		PERPIGNAN
Couvent des Minimes - rue Rabelais	1800	03			
Grpe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie sur clôture de l'école		01			
Groupe Scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles		01			
Mairie de Quartier EST - Rue des Calanques		01			
Ecole Château Roussillon - Château Roussillon		01			
Grille du square Bir Hakeim - côté cours Lassus, Palais des congrés		01			
Grille du square Bir Hakeim - Bd Jean Bourrat, allée Jean Manalt		01			
Ecole les Platanes - Rue des Dahlias	08	01	Canton 7 – Perpignan 2		PERPIGNAN
Ecole du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat		01			
Grille du jardin angle rue J. Bart - Avenue Maréchal Joffre		01			
Jardin Henry Bataille - Rue Jean Richepin		01			
Groupe scolaire Roudayre - Avenue Emile Roudayre	20	01			
Avenue du Maréchal Joffre - Clôture du jardin Saint-Louis		01			
Groupe scolaire Jean Jaurès - Rue J. Thibaud		02			
Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy		02			
Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Docteur Schweitzer		02			
C.E.S Jean Sébastien Pons - Mur de clôture rue Diaz	09	02	Canton 6 - Perpignan 1	PERPIGNAN	PERPIGNAN
18 avenue Torcatis – parking de la Mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	PASSA
Groupe scolaire – chemin de Batipalmes					
Mairie -place de la République	02	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	PALAU DEL VIDRE
entrée de la Mairie	01	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PALAU DE CERDAGNE
Jardin de la mairie – place St Paul	01	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	OSSEJA
avenue du Vallespir					
Ecole élémentaire – rue des micocouliers			Canton 12 - La Plaine d'Illibéris	CERET	ORTAFFA
Mur de la mairie			Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	OREILLA
devant la Mairie – avenue Pierre Estirac	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	OPOUL PERILLOS
mur du monument aux morts	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	OMS
place Ludovic Massé – EVOL					
avenue du Général de Gaulle – OLETTE	02	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	OLETTE
rue du Château	01	03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	NYER
pastors	TO	C.	Canton 13 – Les Pyrenees Catalanes	PRADES	NOHEUES
Mur avec emplacements tracés à la peinture – face à la mairie – carrer dels		3		77.77.77	NOTIFIED
avenue du Général de Gaulle – Le Foirail	01	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	NEFIACH
Mairie - Plaça del municipi	01		Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	NAHUJA
route du Col de Jau - porche 1ère rue à gauche avant la mairie	01		Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MOSSET
impasse du foyer rural	01	02	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	MONTNER
6 boulevard Vauban		03	Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes	PRADES	MONT LOUIS
rue principale -panneaux près du lavoir	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	MONTFERRER
Place Sant Cristau – face au bureau de vote	01	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	MONTESQUIEU des ALBERES

rue Pasteur (école pasteur)					
route de Collioure – sous la rue Victor Hugo	11	04	Canton 5 – La Côte Vermeille	CERET	PORT VENDRES
Place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PORTE PUYMORENS
parking communal bordant la RN 20	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PORTA
avenue de Pollestres – NYLS					
11 avenue de Perpignan – PONTEILLA					
avenue de la gare – PONTEILLA	03	04	Canton 1 – Les Aspres	PERPIGNAN	PONTEILLA-NYLS
place du monument aux morts					
place des libertés					
rue des constellations					
avenue Pablo Casals – salle polyvalente Jordi Barre		72			
avenue Pablo Casals - Mairie	05	01	Canton 1 – Les Aspres	PERPIGNAN	POLLESTRES
ancienne école	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PLANEZES
Mairie – panneaux apposés sur le mur	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PLANES
Salle Colette Besson - Chemin de la Poudrière - devant la salle					
parking Ste Anne – parc des tilleuls					
Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas en face de la salle	03	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	PIA
31 bis avenue du Canigou	01	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	PEZILLA LA RIVIERE
rue de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PEZILLA DE CONFLENT
Rue Massenet (contre le mur du château)					
place des écoles	02	02	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	PEYRESTORTES
placette de la Mairie	01	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	PERTHUS (LE)
Ecole Condorcet - rue Condorcet		03			
Groupe scolaire d' Alembert - 30 rue Pascal-Marie Agasse		03			
Salle BOLTE - Rue Jean-Baptiste Lulli - Clôture du parking		03			
Ecole mixte Jean-Jacques Rousseau - rue Courteline		03			
Rue Edmond Bartissol face au bureau de vote "Salle des Libertés"		03			
Hôtel de Ville - place de la Loge	06	03	Canton 11 – Perpignan 6		PERPIGNAN
Grille du Palais de justice - place Arago		03			
Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées		03			
Groupe scolaire Edouard Herriot - avenue Victor Dalbiez		01			
Cimetière Saint-Martin - avenue Marcelin Albert		01			
Crèche Joan Miro - Avenue de Belfort		01			
Groupe scolaire Blaise PASCAL - rue des grenadiers	96	01	Canton 10 – Perpignan 5		PERPIGNAN
Groupe scolaire Vertefeuille - rue de Villelongue dels Monts		01			
Ecole Ludovic MASSE - rue Pierre Bretonneau		01			
Grille du jardin public - rue du Vilar		01			
Grille du parking - boulevard Mondony		01			
Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Boulevard Foment de la Sardane		01			
Clôture terrain de Jeux - rue Jean Rière		01			
Groupe scolaire Anatole France - rue Colonel d' Ornano		01			
Groupe scolaire Jordi Barre - Rue des Remparts St Mathieu		03			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz		03			
Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France	10	03	Canton 9 – Perpignan 4		PERFICIAN

Manual	route nationale					
PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 0.3 0.9	impasse des lauriers	20	04	Canton 5 — La Cote Vermeille	CEREI	SI ANUKE
PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 09	place du Koser	01	2 03	Canton 13 – Les Pyrenees Catalanes	PRADES	SAILLAGUUSE
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLOLA PRESTIE CERET Canton 2 – Le Canigou 173 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01 01	route de Fuilla	21	300	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	SAHOKKE
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ### Official PRADES Canton 13 – Les Canigou ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 11 ### Official P	4 carrer gran	01	3 03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	RODES
ADES PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Canlanus 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTIE CERET Canton 2 - Le Canigou 1/4 01 ATS DE MOLLO/LA PRESTIE CERET Canton 12 - Le Vallée de l'Agy 02 01 UNATS DE SOURNIA PRESTIE PRADES Canton 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 NATS DE MOLLO/LA PRESTIE CERET Canton 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 NATS DE MOLLO/LA PRESTIE CERET CANTON 15 - Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 03 01 PRADES CANTON 15 - Le Vallée de l'Agy 02 01 ILLEU PRADES CANTON 03 01 ILLEU PRADES CANTON 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05	avenue de la Marne – Les Dômes	2	3		;	
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLOLA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE MOLLOLA PRESTE CERET Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 INORTET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Canigou 15 03 01 PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 BOUILLET PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 NUES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 SIRACH PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 SIRACH PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 06 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 07 01 PRADES CANTON 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07 07	Salle « ami club »avenue du stade					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATIS DE MOLLOLA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 VATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01	place de l'Europe – Hôtel de ville					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATIS DE MOLLO/LA PRESTIE CERET Canton 2 – Le Canigou ATIS DE MOLLO/LA PRESTIE PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 MORET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 EDUILLEU PRADES Canton 15 – La Canigou MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 MOLLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 MOLLEU PRADES CANTON 15 – Le Canigou 07 01 MOLLEU PRADES CANTON 15 – Le Ca	rue des oiseaux – club du 3ème âge					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 INET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 INTERS PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Pyrénées Catalanes 03 01 NSIRACH PRADES Canton 15 – La Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 15 – La Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 15 – La Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU LE PRADES CANTON 2 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES 0 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES 0 – Le CANTON 3 – Le CANTON 3 – Le Pyrénées CATALANES 03 01 PRADES 0 – Le PYRÉMES 0 – LE PYRÉMES 0 – LE PYRÉMES 0 – LE PY	rue Émile Parès – École Pons					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 ATS DE SOURNIA PRESTE CERET Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 VYALADOR PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 EDUILLET PRADES Canton 15 – La Canigou 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 NIGUERES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 NIET PRADES CANTON 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANTON 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 SIRACH PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIRACH PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIRACH PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES 03 01 PRADES 03 01 PRADES 04 04 02 02 01	Centre associatif et culturel - place du Général de Gaulle					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 NET ET BELPUIG PRADES Canton 5 – La Vallée de l'Agly 02 01 VVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 VVALADOR PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ELUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01	rue des albatros – place à côté de la rue des courlis					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 JORNANES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 JORNANES Canton 15 – Le Canigou YVALADOR PRADES Canton 15 – Le Canigou ESOUILLET PRADES Canton 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 YNES CERET Canton 15 – Le Canigou 04 02 SIRACH PRADES Canton 15 – Le Canigou 04 02 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15 – Le Canigou 05 01 01 PRADES CANTON 15	avenue de l'Agly – face au centre de secours					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BEL/PUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 INSTELPUIG PRADES Canton 15 – Le Canigou O1 PRADES Canton 15 – Le Canigou O2 PRADES Canton 15 – Le Canigou O3 O1 O1 D1	avenue du Languedoc					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Caraianes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 VATS DE SOURNIA PRESTE CERET Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UGNANES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 VALADOR PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES CANTON 15 – Les Pyrénées Caralanes 03 01 NARDA PRADES Canton 15 – Les Pyrénées Caralanes 03 01 SIGNACH SIGNACH CERET CANTON 2 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 2 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGNACH SIGNACH CERET CANTON 2 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 02 01 SIGNACH SIGNACH 03 01 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 03 01 PRADES CANTON 3 – Le Canigou 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 03 01 PRADES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 03 01	rue Pasteur					
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 15 – Le Canigou YVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES CANTON 2 – Le Canigou 03 01 SIRACH PRADES CANTON 3 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 SIRACH PRADES CANTON 3 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 SIRACH PRADES CANTON 3 – Les Pyrénées Catalanes 03 01	avenue Louis Blanc - place Chichet	I	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	RIVESALTES
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 – Le Canigou 04 01 ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 MORIT ET BELPUIG PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 YVALADOR PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Se Pyrénées Catalanes 03 01 NES CERET Canigou 04 02 SIRACH PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CERET CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OTHER CANTON 15 – L'AGLY 05 05 OTHER CANTON 15 – L'	route de Vinça	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	RIGARDA
ADES PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 - Le Canigou ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 UNET ET BELPUIG PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 02 YVALADOR PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 03 01 ILLEU PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 SIGUERES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 NES UNES CANON 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES CANON 15 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 VNES CANON 15 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 VNES CANON 15 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 VNES CANON 15 - Les Pyrénées Catalanes 03 01	avenue d'En Cassa	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	RIA SIRACH
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou VYALADES CATON 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 VYALADOR PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 YVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET Canigou 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET CANGON 04 02 01	Parking communal des échoppes du pont			77 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)		
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 OCHANES PRADES Canton 15 – Le Canigou VYALADOR PRADES Canton 13 – Le Canigou PRADES Canton 13 – Le Canigou OCHO DE SOURNIA PRADES Canton 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – Le Canigou OCHO DE SOURCE CANON 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly OCHO DE SOURCE CANON 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly OCHO DE SOURCE CANON 15 – La Vallée de l'A	mur du cimetière au village	02	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	REYNES
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE MOLLO/LA PRESTE PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ONANES PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 YVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 YVALADOR PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 BOUILLET PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 ILLEU PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01	Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	REAL
ADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 VYALADOR PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 YVALADOR PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 02 BOUILLET PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 02 PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 BOUILLET PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 13 - Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 03 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 - La Vallée de l'Agly 02 01	place de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	RASIGUERES
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 15 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – Le Canigou GINANES PRADES Canton 15 – Le Canigou YVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 01 PRADES Canton 13 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01	Carrer Llarg - mur du lavoir municipal	01	ន	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	RAILLEU
ADES PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 PRADES Canton 13 – Le Pyrénées Catalanes 03 09 ATS DE MOLLO/LA PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou ATS DE SOURNIA PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 UGNANES PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 YVALADOR PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02 PRADES Canton 2 – Le Canigou 03 01	l place de la commune – panneaux amovibles	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	RABOUILLET
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 2 – Le Canigou PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02	place Sant Pau	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	PΥ
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 2 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – Le Canigou 03 01 PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 02	place des Peupliers – Rieutort					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 PRESTE CERET Canton 2 – Le Canigou 04 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 2 – Le Canigou 03 01	plaça de l'Arcis – Puyvalador	02	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PUYVALADOR
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 A PRESTE CERET Canton 15 – Le Canigou PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01	Hameau La Trinité	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	PRUNET ET BELPUIG
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09 A PRESTE CERET Canton 15 – Le Canigou 04 01 PRADES Canton 15 – La Vallée de l'Agly 02 01	avenue des Fenouillèdes – mur du lavoir	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PRUGNANES
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	face au chemin des Millès sur rambarde rue Balcon du Fenouillèdes	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	PRATS DE SOURNIA
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	1 place du Foirail	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	chemin des castors					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	rue des courrioulettes					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	place de la Catalogne					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	rue du chant des oiseaux					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	rue de la Basse					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	plaine St Martin					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	avenue Louis Prat					
PRADES Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes 03 09	rue San Juan de Porto Rico					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès rue Lambert Batlle – sous la place Castellane place de l'Obélisque hameau de Cosprons rue Jules Pams – Hôtel de ville place Castellane – centre culturel	rue Le Foirail	09	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	PRADES
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès rue Lambert Batlle – sous la place Castellane place de l'Obélisque hameau de Cosprons rue Jules Pams – Hôtel de ville	place Castellane – centre culturel					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès rue Lambert Battle – sous la place Castellane place de l'Obélisque hameau de Cosprons	rue Jules Pams – Hôtel de ville					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès rue Lambert Battle – sous la place Castellane place de l'Obélisque	hameau de Cosprons					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès rue Lambert Batlle – sous la place Castellane	place de l'Obélisque					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal face à l'école maternelle Parès	rue Lambert Batlle – sous la place Castellane					
HLM Le Glacis(rond point) angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal	face à l'école maternelle Parès					
HLM Le Glacis(rond point)	angle rue Henri Mitjaville et quai du fanal					
	HLM Le Glacis(rond point)					

Bd Georges Clémanogan (parling fore any UI M route de claire)					
route de Torreilles – devant la maison de retraite					
Stade stabilisé (jouxte terrain de tennis) - avenue de l'aviation					
École Pablo Casals					
École Joseph Cortada					
Foyer rural - boulevard de la révolution					
lot. La Cruetta - avenue Alsace Lorraine					
Espace vert Méditerranée - avenue de la Côte Vermeille					
route du Barcarès - rond-point de la gendarmerie					
PIJ - avenue Joffre	14	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SALANQUE
La Forge del mitg – mur de clôture gîtes communaux					
rue de l'église – face à la mairie	02	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ST LAURENT DE CERDANS
salle polyvalente – coté rue des sérénades					
Rond-point St Sébastien	02	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	ST JEAN PLA DE CORTS
22 avenue de la Mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres		ST JEAN LASSEILLE
Ecole – Chemin du boutou					
Parc des 4 chemins – rue des jonquilles					
Mairie – 3 rue Paul Riquet	03	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	ST HIPPOLYTE
place des Provinces Françaises					
clôture des ateliers municipaux					
53 avenue Maréchal Joffre					
19 avenue Georges Clemenceau	04	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	ST GENIS DES FONTAINES
bus					
Angle de l'avenue du Languedoc et de la rue des Corbières – à côté de l'abri					
Square de France – clôture du city stade					
Mairie - 114 avenue du Canigou	03	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PERPIGNAN	ST FELIU D AVALL
La Placeta					
avenue du Roussillon (face aux numéros 13 et 15)	02	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PRADES	ST FELIU D AMONT
boulevard du Canigou face à la halle au frais					
3 Avenue des Olympiades					
Château d'eau – avenue de Rivesaltes					
Espace St Mamet - route de Perpignan					
Espace Léo Lagrange – 24 ter avenue du Général de Gaulle					
Restaurant scolaire Pau Casals – allée de la Méditerranée					
Salle de la méditerranée – place de la Méditerranée					
Musée du Mas Carbasse - avenue Joliot Curie					
Salle Jean Jaurès - rue de la République	09	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	ST ESTEVE
Ecole primaire – rue Albert Camus	-1				
6 quai Rimbaud – Yacht club					
Foyer 3ème âge – rue Mirabeau					
Ecole maternelle rue François Arago					
Ecole maternelle rue François Arago					
Salle Génin de Règnes – avenue du Roussillon					
Office du Tourisme -quai Arthur Rimbaud					
Ecole maternelle - rue Auguste Rodin					
Mairie - rue Alexandre Dumas	09	02	Canton 3- La Côte Sableuse	CERET	ST CYPRIEN
place de la Bassa	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE
piace un village	10	20	Canton 15 - La Vallee de l'Agiy	PRADES	SI ARNAC

rue de l'église	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	TARGASONNE
rue des lauriers	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	TARERACH
placette de la Mairie	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	TAILLET
Foyer rural – avenue du Général Tisseyre	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	SOURNIA
Place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SOUANYAS
rue de la coscolleda					
parking de la Mairie – rue de la caserne					
salle des fêtes – rue de la sardane	03	04	Canton 17 - Vallespir - Albères	CERET	SOREDE
Lotissement Merabelles – route de Toulouges					
Ecole élémentaire Fran9ois Arago- rue des nouvelles écoles					
Stade municipal – avenue de la République					
Tennis municipal – rue des lilas					
square Guy Malé – avenue Jean Jaurès					
Ancienne place du Marché – rue paul Langevin	96	03	Canton 16 – La Vallée de la Têt	PERPIGNAN	SOLER (LE)
rue de St Antoine (début de la rue sans numéro)	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	SERRALONGUE
parking de la Mairie – RN116	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SERDINYA
Mairie – rue Creueta	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SAUTO
lavoir municipal	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	SANSA
route d'Opoul					
avenue Général de Gaulle					
avenue François Tubau					
rue Gaston Clos					
boulevard Jean Jaurés	05	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	SALSES LE CHATEAU
Devant le groupe scolaire Georges Sand – rue Follereau					
avenue des crouettes					
Devant le gymnase – angle rue Louison Bobet et rue Bousquet					
Devant le cimetière – avenue du Canigou					
Devant la Mairie – avenue de Perpignan					
Jardin de la demoiselle – avenue de la Méditerranée	96	02	Canton 3- La Côte Sableuse	PERPIGNAN	SALEILLES
Mairie – 21 grand'rue	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	ST PIERRE DELS FORCATS
place du foyer rural					
parking supermarché « carrefour market »					
place St Pierre	03	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ST PAUL DE FENOUILLET
route de Cabestany					
avenue d'Elne – mur du Parc Durand					
Mairie – place de la république	03	02	Canton 3- La Côte Sableuse	PERPIGNAN	ST NAZAIRE
Avenue des Aspres – mur du cimetière	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	ST MICHEL DE LLOTES
Abribus – place du village	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	ST MARTIN -DE - FENOUILLET
D 618 – face au terrain de pétanque	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	ST MARSAL
impasse du boulodrome					
Rond-point de Lattre de Tassigny					
avenue des Marendes					
avenue Jules Ferry	04	02	Canton 7 – Perpignan 2	PERPIGNAN	STE MARIE
Mairie – place Michel Aris	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	STE LEOCADIE
école élémentaire Charles Perrault - rue docteur René Marques					
Ecole Jules Oudet – avenue Urbain Paret					
Salle polyvalente - chemin de Leucate					
a new ment of the party of the party of the party of					

parking de la salle polyvalente	01	04	Canton 17 – Vallespir – Albères	CERET	VIVES
entrée du village – route de Boucheville	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	VIRA
place de la République	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	VINGRAU
place de la liberté	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	VINÇA
7 avenue du Canigou – mur de clôture de la mairie	01	03	Canton 14 – Le Ribéral	PERPIGNAN	VILLENEUVE LA RIVIERE
salle polyvalente Espace André Sanac – Route de Bages					
École maternelle – avenue du Roussillon					
Salle des fêtes Paulin Gourbal – rue du Général de Gaulle	03	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	PERPIGNAN	VILLENEUVE DE LA RAHO
Mur mairie	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	VILLEMOLAQUE
El Romaguer					
plaça de la Republica	02	04	Canton 17 - Vallespir - Albères	CERET	VILLELONGUE DELS MONTS
place Joffre					
avenue du littoral	02	02	Canton 7 – Perpignan 2	PERPIGNAN	VILLELONGUE DE LA SALANQUE
Placette – tour d'En Solennell	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	VILLEFRANCHE DE CONFLENT
place de l'entente cordiale (mur parking)	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	VERNET LES BAINS
Mur du cimetière	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	VALMANYA
place de l'étoile	10	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	VALCEBOLLERE
Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	URBANYA
Place de la Mairie	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	UR
avenue des Albères – façade de la salle des fêtes					
avenue du Canigou - mur école élémentaire	02	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	TROUILLAS
Place de la Mairie	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	TRILLA
Panneaux amovibles sur mur – place de l'Aire	01	02	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PRADES	TREVILLACH
rue du Pla del Rey					
avenue de Perpignan	02	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	TRESSERE
parking de la salle des fêtes					
avenue de l'Achau					
parking devant la Poste					
avenue Maillol					
place Abelanet	05	01	Canton 11 – Perpignan 6	PERPIGNAN	TOULOUGES
Espace Capellans – boulevard de la plage					
avenue Georges Brassens – angle rue Alphonse Daudet	02	02	Canton 4 – La Côte Salanquaise	PERPIGNAN	TORREILLES
Mairie – 2 rue des écureuils	01	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	TORDERES
parking du 8 mai					
place Albert Passama					
place du vieux moulin					
avenue Nabona – rond-point					
Ecole Maurette – Cité Vallespir					
avenue du Dr Ecoiffier – devant la MJC					
Piscine municipale – avenue de la Méditerranée	07	04	Canton 1 – Les Aspres	CERET	THUIR
rue de la soulane	01	03	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRADES	THUES ENTRE VALLS
place de la promenade	01	04	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	CERET	THEZA
Panneaux situés rue de l'ancienne mairie	01	04	Canton 1 - Les Aspres	CERET	TERRATS
place de la Poste	01	04	Canton 2 – Le Canigou	CERET	TECH (LE)
rue Anatole France	01	02	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	PERPIGNAN	TAUTAVEL
cami del Canigo – mur de la séparation école-mairie	01	03	Canton 2 – Le Canigou	PRADES	TAURINYA
TATEL TO IT INTERIOR TO TO TO THE TATE OF	C.	40	Canton 7 – Pe Cambon	CLIVI	TITOLIC

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau de la Sécurité Intérieure

Perpignan, le 12 mai 2017

Arrêté n° PREF/CABINET/BSI/2017132-0005 autorisant l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Perpignan.

LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.241-1;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 26 et 41 ;

VU la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, notamment son article 114;

VU le décret n° 2016-1861 du 23 décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de police municipale dans le cadre de leurs interventions ;

VU la demande adressée le 21 avril 2017 par le maire de la commune de Perpignan, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de sa commune ;

VU la convention de coordination des interventions de la police municipale de Perpignan et de la police nationale du 17 février 2015 ;

CONSIDERANT que la demande transmise par le maire de la commune de Perpignan est complète et conforme aux exigences du décret du 23 décembre 2016 susvisé;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet ;

ARRETE

ARTICLE 1:

L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale de la commune de Perpignan est autorisée au moyen de 9 caméras individuelles pour une durée de 30 jours.

Le support informatique sécurisé sur lequel sont transférées les données enregistrées par les caméras individuelles est installé dans la commune de Perpignan.



ARTICLE 2:

Le public est informé de l'équipement des agents de la police municipale de la commune de Perpignan en caméras individuelles et des modalités d'accès aux images.

ARTICLE 3:

Les enregistrements sont conservés pendant une durée de 6 mois. A l'issue de ce délai, ils sont détruits.

ARTICLE 4:

Dès notification du présent arrêté, le maire de la commune de Perpignan adresse à la Commission nationale de l'informatique et des libertés un engagement de conformité aux dispositions du décret du 23 décembre 2016 susvisé.

L'enregistrement audiovisuel des interventions des agents de police municipale autorisé par le présent arrêté ne peut être mis en œuvre qu'après réception du récépissé de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

ARTICLE 5:

La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales. Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6:

Toute modification portant sur le nombre de caméras individuelles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 7:

Le préfet des Pyrénées-Orientales et le maire de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 12 mai 2017

Philippe VIGNES



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau de la Sécurité Intérieure

Perpignan, le 12 mai 2017

Arrêté n° PREF/CABINET/BSI/2017132-0006 portant renouvellement des membres du conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Perpignan

LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles D.234 à D.238;

VU le code de la santé publique;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre II de son titre II ;

VU la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009;

VU le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU le décret n° 2010-635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-137-0012 en date du 17 mai 2011 portant création du conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Perpignan ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Sont nommés membres du conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Perpignan, en application des 13°, 14° et 15° de l'article D.234 du code de procédure pénale, pour une période de deux ans renouvelable :

1/ en qualité de représentants des associations œuvrant dans l'établissement :

- Association du Mas Grando :
 - Mme Paulette GALLI, titulaire
 - Mme Camélia ELIZO, suppléante

.../...



- Croix-Rouge Française :
 - Mme Jacqueline TURELL, titulaire
 - M. David ROGALA, suppléant
- Secours Catholique:
 - M. Marc LEFEVRE, titulaire
 - M. Jean MEUNIER, suppléant
- Association de soutien et de développement de l'action socioculturelle et sportive (ASDASS) :
 - M. Jean-Louis ESTEVA

2/ en qualité de représentant des visiteurs de prison intervenant dans l'établissement

- M. Michel ESCOFFIER

3/ en qualité d'aumôniers agréés de chaque culte intervenant dans l'établissement

- M. Belkacem AKSAS
- M. Georges DE MASSIA
- M. Robert HERIS
- M. Joseph MATUSOF

ARTICLE 2:

L'arrêté préfectoral n° 2011-137-0013 du 17 mai 2011 portant désignation des membres du conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Perpignan est abrogé.

ARTICLE 3:

Madame la sous-préfète, directrice du cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont ampliation sera adressée au ministre de la Justice.

Perpignan, le 12 mai 2017

Philippe VIGNES



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Service des ressources humaines et des moyens

Dossier suivi par : Muriel Soriano ☎: 04.68.51.67.50 Perpignan, le 1 2 MAI 2017

ARRETE PREFECTORAL N° 2017- 132 - WO 1
portant désignation de Mme ESTELLA Roselyne, secrétaire
administrative de classe exceptionnelle en qualité de responsable de la sécurité
des systèmes d'information départemental des Pyrénées-Orientales

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU l'Instruction Générale Interministérielle N° 1300/SGDSN/PSE/PSD du 30 novembre 2011, titre V, article 86;
- VU la circulaire n° NOR IOCA1208263C du 14 mars 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la sécurité des systèmes d'information dans les départements ;
- VU la circulaire n° NOR IOCA1208138C du 19 mars 2012 relative à la protection des préfectures, des souspréfectures et de leurs agents ;
- VU la circulaire n° NOR INTA1506688C du 10 mars 2015 "Politique de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'intérieur", notamment son article 5 ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Madame ESTELLA Roselyne, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, est nommée au poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) départemental, pour la préfecture et les directions départementales interministérielles des Pyrénées-Orientales, à compter du 15 mai 2017.

ARTICLE 2 : Les responsabilités du RSSI départemental sont précisées dans la lettre de mission jointe.

ARTICLE 3 : Dans le cadre de sa prise de fonction, madame ESTELLA Roselyne participera à la session de formation initiale RSSI à laquelle elle sera convoquée, au plus tard dans les six mois suivant sa prise de poste.

Fait à Perpignan, le 12 MAI 2017

Le Préfet



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SOUS PREFECTURE DE PRADES

Dossier suivi par : Pascale zante

1 04 68 51 67 84

1 04 68 96 29 35

Mél : pascale.zante@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRÊTE n° SPPRADES 2017 / 134 - 0002 modifiant l'arrêté n° SPPRADES 2017 130-0001 portant renouvellement d'homologation d'un circuit permanent de karting sis au lieu-dit « Chemin Du Mas Capellans » sur le territoire de la commune de TORREILLES

LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code du Sport et notamment ses articles R 331-35 à R 331-44;

VU le Code de l'Environnement;

VU le dossier présenté par Monsieur Jean-Christophe Colomes, gérant du "KARTING DE TORREILLES", dont le siège est chemin du Mas Capellans à 66440 TORREILLES en vue d'obtenir le renouvellement de l'homologation pré-citée;

VU l'arrêté préfectoral n° SPPRADES 2017 / 130-0001 du 10 mai 2017 portant homologation d'un circuit permanent de karting sis sur le territoire de la commune de TORREILLES;

VU le courrier électronique du représentant de la Fédération Française de Sport Automobile en date du 12 mai 2017 concernant l'homologation et notamment la catégorie des kartings autorisés à circuler sur la piste;

VU l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Laurent Alaton, Sous-Préfet de Prades;

SUR proposition de Monsieur le Sous Préfet de Prades,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'article 1^{er} de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit : L'homologation du circuit, sis chemin du Mas Capellans à TORREILLES, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté pour les catégories de véhicules terrestres à moteur suivants :

- karts de catégories B, conformes aux normes prescrites par le règlement national, d'une puissance égale ou inférieure à neuf chevaux (9 chevaux) et équipés de dispositifs silencieux homologués,
- mini-motos, type pocket-bike, conformes aux normes prescrites par le règlement national.

ARTICLE 2: Le reste sans changement.

ARTICLE 3:

M. le Sous Préfet de Prades, Mme. la Présidente du Conseil Départemental, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales, M. le directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, M. le Chef du Service Incendie et Secours des Pyrénées-Orientales ; le M. le Maire de TORREILLES, M. Jean-Christophe Colomes, gestionnaire du circuit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PRADES, le 7 MAI 2017

Le PREFET

Pour le Préfet et par délégation

LE SOUS PREFET

Laurent ALATON



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Direction

Perpignan, le 12 MAI 2017

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n°PREF-COORD- n°2016 138-026 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Francis Charpentier, directeur départemental des Territoires et de la Mer

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Délégation est donnée à M. Xavier Prud'hon, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer les actes relatifs à l'ensemble des affaires visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 2: Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux chefs de service suivants, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim :

M. Frédéric Ortiz,

chargé du service environnement forêt et sécurité routière:

I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-4, II-B, X-A à X-B, X-C-3, X-C-4, X-C-6, X-C-7, X-C-8, X-C-9, X-C-11, X-C-14, X-C-15, X-C-18, X-C-20, X-C-22, X-C-23 (à l'exception du plan de chasse départemental) X-E, X-F, X-G, X-H, X-I, X-J, XI,XII

Adresse Postale: 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

<u>Téléphone</u>: ⇒+33 (0)4.68.38.12.34

Fax:

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

⇒+33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements : □NTE

⇒INTERNET: www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇒COURRIEL: ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

M. Jean-Pierre Dhorme,

Chargé du service aménagement

M. Philippe Orignac

adjoint au chef du service aménagement

I-A-1-a et I-A-1-b, I-B-1 à I-B-2, II-A-4, IV-A à IV-D, sauf les permis de construire liés à la production d'énergie (R422-2b), les permis de construire pour des équipements publics structurants, les refus de permis de construire de logements sociaux, les refus de permis pour les équipements publics non structurants, les permis autres, signalés par le Préfet, le DDTM ou des chefs de service,V-A-1 et V-A-2, VI-B.

Mme Sandrine Torredemer

Chargée du service ville habitat construction

I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-4, III-A-2 (pour des opérations inférieures à 50 logements), III-B-1 et III-B-2, (pour des opérations inférieures à 50 logements), III-D, IV-A-2, IV-E

M. Didier Thomas

chargé du service économie agricole

I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-4, VIII-A-1 à VIII-C-3 sauf pour les aides d'un montant supérieur à 15 000 euros, les refus d'aides et les contrôles entraînant des pénalités supérieures ou égales à 1000 euros et les décisions d'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, XI, XII.

M.Xavier Aerts.

chargé du service de l'eau et des risques

I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7, VI-A, VII, IX, X-D, XI, XII, XIV

Mme Véronique **Houpert** chargée du secrétariat général Mme Odile **Sauzier** adjointe à la secrétaire générale I-A-1 à I-A-3, I-B-1 et I-B-2, II-A-4

M. Frédéric Berliat,

adjoint au délégué à la mer et au littoral

I-A-1-a et I-A-1-b, XIII-A à XIII-N

<u>ARTICLE 3</u>: Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux fonctionnaires suivants :

M. Claude Marcerou.

chef de l'unité veille opérationnelle et coordination des exploitants routiers

I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-1, II-A-4, II-A-7, VI-A et VII

M. Serge Cazard

adjoint au chef de l'unité veille opérationnelle et coordination des exploitants routiers I-A-1-a et I-A-1-b, II-A-1,VI-A

Mme Guylaine Jeufraux,

gestionnaire de transport exceptionnel

VI-A-1 et VI-A-2.

M.Davy Houpert

chef de l'unité politique de l'Habitat,

I-A-1-a et I-A-1-b, IV-E

Mme Caroline Abelanet

chefs de l'unité financement du logement renouvellement urbain

I-A-1-a et I-A-1-b, III-A-2 (pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logements), III-A-3, III B-1, III-B 2, (pour des opérations dont le nombre est inférieur à 20 logements), IV-E

M. Laurent Valdinoci

adjoint au chef de l'unité financement du logement renouvellement urbain I-A-1-a et I-A-1-b, III-B-1, IV-E

Mme Ana Payan

responsable du pôle renouvellement urbain III-B-1

Mme Claire Flores

responsable du pôle HLM

III-B-1

M. Gérard Gil

M. Jonathan Monino

chefs de l'unité construction durable

I-A-1-a et I-A-1-b, III-D, IV-A-2

M.Alain Darné

chef du pôle accessibilité

III-D-1, III-D-5

M.Mathieu Tassel

chargé de mission construction durable

III-D-1, III-D-5

Mme Régine Benet

instructrice accessibilité

III-D-1, III-D-5

Mme Muriel Lupescu

instructrice accessibilité

III-D-1, III-D-5

Mme Geneviève Silvestre

adjointe de l'unité urbanisme durable

I-A-1-a et I-A-1-b, IV-D

M. Jérémy Firze,

chef de l'unité affaires juridiques

I-A-1-a et I-A-1-b, V-A-1 et V-A-2.

M. Grégory Rebeyrotte

chargé d'affaires juridiques et contentieux administratifs et pénal

V-A-1 et V-A-2.

Mme Brigitte Lagarde

instructeur contentieux pénal

V-A-1 et V-A-2.

M.Anthony Coïs

instructeur contentieux pénal

V-A-1 et V-A-2

M. Jean Gasquez

Chef de l'unité Application du Droit des Sols - Fiscalité

M. Patrick Bland

adjoint de l'unité Application du Droit des Sols - Fiscalité

I-A-1-a et I-A-I-b, IV-B-1, IV-D

Mme Isabelle **Billaud** chef de l'unité Politiques et Connaissances Territoriales I-A-1-a et I-A-1-b, IV-D

M.Jean-Luc **Gibergues** délégué des permis de conduire et de la sécurité routière I-A-1-a et I-A-1-b, II-B

Mme Guylène Barris chef de l'unité appui au management communication et conseil en compétences, Mme Nathalie Campagne chef du bureau administratif, Mme Véronique Baj-Frelin chef de l'unité ressources humaines, M. Bruno Flamand, chef de l'unité achats logistique, Mme Annie Parsot chef de l'unité assistance aux pilotages et aux outils de gestion, Mme Clémentine Debat-Burkarth chef de l'unité installation structure droits, M. Dominique Couteau chef de l'unité modernisation, filières crises conjoncturelle, Mme Hélène Pillard, chef de l'unité PAC et Agrienvironnement, M. Frédéric Macarez chef de l'unité prévention des risques, M. Cyprien Jacquot chef de l'unité mission connaissance gouvernance stratégie, M. Séverin Bourrel, chef de l'unité police de l'eau et des milieux aquatiques, M. Eric Josse chef de l'unité environnement énergies, M. Bruno Chevalier chef de l'unité nature, M. Philippe Neubauer chef de l'unité forêt, M. Serge Truchot, chef de l'unité sécurité routière, M. Johann Schlosser, chef de l'unité gestion du littoral, M. Roland Gaudel chef de l'unité littorale des affaires maritimes, Mme Maryline Brodin-Papouin chef de l'unité pêche et cultures marines, Mme Marie-Andrée Lucas, chef de l'unité navigations professionnelle et de plaisance, M. Marc François capitaine du port de Port-Vendres, M. Fabrice Brunetti capitaine du port de Port-La-Nouvelle

I-A-1-a et I-A-1-b (pour les agents de leur unité)

<u>ARTICLE 4</u>: La présente décision sera transmise à la Préfecture des Pyrénées-Orientales pour publication au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Francis CHARPENTIER



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Cellule de Veille Opérationnelle et de Coordination des Exploitants Routiers

Dossier suivi par : Claude Marcerou

營: 04.68.38.10.60 昌: 04.68.38.10.59 ভ: claude.marcerou @pyrenees-orientales.gouv.fr Perpignan le, 15 MAI 2017

ARRETE PREFECTORAL n° DDTM/SER/2017/35-0001 portant autorisation de circulation d'un petit train routier touristique sur la commune de Saint Cyprien

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la route,

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, modifié,

Vu l'arrêté du 4 juillet 1972, relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus destinés à des usagers de tourisme et de loisirs,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes,

Vu la circulaire du 4 mai 2012, relative à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier et notamment la fiche 8-1 concernant les petits trains routiers touristiques,

Vu la demande de la société « Cami Néo »,

Vu le certificat d'inscription du demandeur au registre des entreprises de transport public routier de personnes,

Vu la réception à titre isolé des éléments des petits trains routiers et les procès-verbaux de visite technique périodique réalisés,

Vu le règlement de sécurité et d'exploitation en date du 9 mai 2017,

Vu l'avis favorable de la ville de Saint Cyprien en date du 15 mai 2017,

Vu l'avis favorable du groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées-Orientales en date du 12 mai 2017,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-COORD n°2016138-026 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,

Considérant que le règlement de sécurité d'exploitation du 9 mai 2017 confirme que la catégorie des petits trains est conforme aux pentes des circuits empruntés,

Considérant que, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé, la circulation d'un petit train routier est soumise à autorisation préfectorale,

Arrête :

Article 1:

La société « Cami Néo », sise au 38 rue Georges Courteline 66750 Saint Cyprien, est autorisée à mettre en circulation à compter du 16 mai 2017 jusqu'au 31 septembre 2017 sur la commune de Saint Cyprien, à des fins touristiques, un petit train routier dont les convois sont précisés dans le tableau joint en annexe 1.

La catégorie des petits trains devra être adaptée aux pentes du circuit proposé.

Article 2:

Le présent arrêté autorise le petit train touristique à circuler avec voyageurs sur les itinéraires définis en annexe 2 et à utiliser les arrêts définis en annexe 3.

Le petit train touristique est autorisé à circuler à vide pour les besoins d'exploitation (déplacements du lieu de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs et retour au garage, déplacements pour l'approvisionnement en carburant, les déplacements liés à la visite technique annuelle de l'ensemble routier). Ces déplacements s'inscrivent dans le cadre général du code de la route.

Article 3:

La longueur et la largeur de l'ensemble routier sont limités respectivement à dix-huit mètres (18 m) et deux mètres cinquante cinq (2,55 m).

Article 4:

Le nombre de véhicules remorqués ne doit en aucun cas excéder trois (3).

Le nombre de passagers transportés dans chaque remorque est limité à vingt cinq (25).

Le nombre total de passagers ne peut excéder soixante quinze (75) personnes.

Tous les occupants sont transportés assis, aucun voyageur n'est admis sur le véhicule tracteur.

Article 5:

Des gyrophares doivent être placés à l'avant et à l'arrière du convoi et être conformes aux prescriptions des arrêtés susvisés.

Pour la sécurité des usagers et des tiers et conformément à l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun de personnes, le matériel suivant devra se trouver à bord du petit train, à savoir :

- une boîte de premiers secours,
- une lampe autonome permettant d'éclairer toute partie du véhicule accessible au regard,
- un triangle à positionner en amont en cas d'incident ou de panne.

Conformément à l'article 77 de ce même arrêté, le signal de détresse doit impérativement être utilisé à l'arrêt du véhicule lors de la montée ou de la descente des usagers.

De plus, il est recommandé que le conducteur soit détenteur et utilisateur d'un gilet fluorescent.

Article 6:

Tout conducteur de petit train routier doit être titulaire du permis de conduire de catégorie D et en possession de la fiche médicale en cours de validité.

Article 7:

Tout rajout d'arrêts sur le parcours, de modification du trajet ou des caractéristiques routières, ainsi que des véhicules entraîne la perte de validité du présent arrêté en engageant la responsabilité totale de l'exploitant.

Article 8:

M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

M. le Maire de Saint Cyprien,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales,

M. Raboujet responsable de la société « Cami Néo »,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, p/Le Préfet et par délégation,

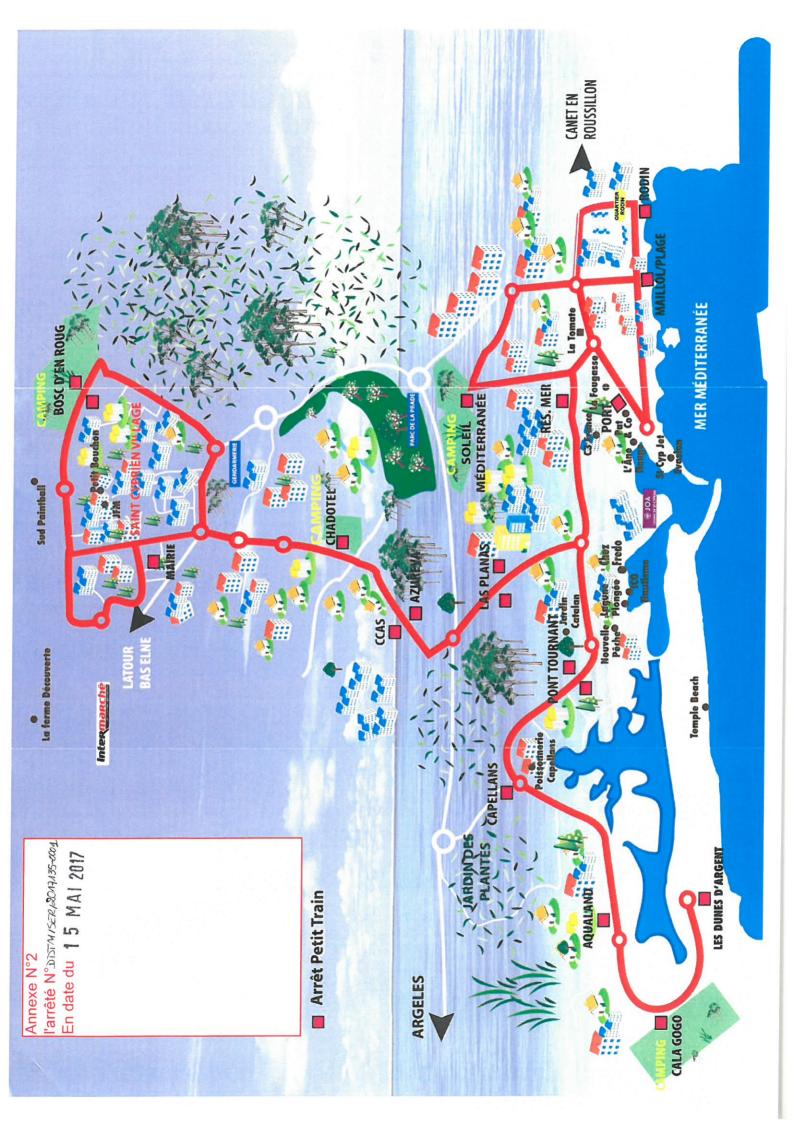
Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Francis CHARPENTIER

Visite technique	10/06/17	10/06/17	10/06/17
Assurance	31/12/17	31/12/17	31/12/17
	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur	Véhicule tracteur
			Loco remplacement
Catégorie	1	1	1
Pente Maxi. Autorisée	5%	5%	5%
Immatriculation:	BR 754 AB	BH 576 CH	BR 715 AB
Marque :	DOTTO	DOTTO	DOTTO
1ere mise en circulation :	09/07/96	31/07/90	26/06/90
N° dans la série du type :	0000RIGIN0159426B	0000RIGIN0379026B	0000RIGIN0458926B
Nbre places assises :	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
Genre:	VASP	VASP	VASP
Type :	ORIGINAL	ORIGINAL	ORIGINAL
Puissance :	9	10	9
Carrosserie :	NON SPEC	NON SPEC	NON SPEC
	D	Damannuas	
	Remorques	Remorques	
Immatriculation :	BR 481 AB	BH 675 CH	
Marque :	DOTTO	DOTTO	
1ere mise en circulation :	13/08/90	31/07/90	
N° dans la série du type :	0000RIGIN0718926B	0000RIGIN0079026B	
Nbre places assises :	18	18	
Genre :	REM	REM	
Type :	ORIGINAL	ORIGINAL	
Carrosserie :	NON SPEC	NON SPEC	
Immatriculation :	BR 497 AB	BH 614 CH	
	DOTTO	DOTTO	
Marque : 1ere mise en circulation :	13/08/90	31/07/90	
N° dans la série du type :	0000RIGIN0738926B	0000RIGIN0069026B	
Nbre places assises :	18	18	
Genre :	REM	REM	
Type:	ORIGINAL	ORIGINAL	
Carrosserie :	NON SPEC	NON SPEC	
Carrosserie.	NON SI LO	NON SI LO	
Immatriculation :	BR 513 AB	BH 643 CH	
Marque :	DOTTO	DOTTO	
1ere mise en circulation :	04/05/90	31/07/90	
N° dans la série du type :	000ORIGIN0848926B	000ORIGIN0089026B	
Nbre places assises:	18	18	
Genre :	REM	REM	
Type:	ORIGINAL	ORIGINAL	
Carrosserie :	NON SPEC	NON SPEC	

ANNEXE N° 1

à l'arrêté N° DDTM / SER / 201735-0001 en date du 15 MAI 2017



Annexe N°3 à l'arrêté N° DDTM ISER BONTH35-001 En date du 15 MAI 2017

LE PETIT TRAIN de SAINT CYPRIEN ARRETS SAISON 2016

1	Camping Chadotel
2	Camping Bosc d'En Roug
3	Mairie
4	CCAS / Azuréva
5	Las Planas
6	Port / Office du tourisme
7	Place Maillol / Plage
8	Rodin
9	Camping Soleil de Méditerranée
10	Résidences Mer
11	Pont Tournant
12	Rond point des Capellans
13	Rond point Aqualand
14	Camping Cala Gogo (Autorisé uniquement sur voie privée)
15	Les Dunes d'Argent



DECISION ARS OC /2017-1080

Portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à ELNE (Pyrénées Orientales).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-14 ; R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du cheflieu de la Région Occitanie ;

VU la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

VU la demande adressée le 16 janvier 2017 à l'Agence Régionale de Santé, complétée le 9 février 2017, par Madame CHERIF ZAHAR LEMEN Sophia et par Monsieur PRAT Julien, pharmaciens titulaires de la SELARL CHERIF-PRAT, afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'ils exploitent, sous la licence n° 66#0003016 depuis le 01/12/2013, sise à ELNE (66200), Cours de l'Europe, dans un nouveau local, situé 17 Boulevard des évadés de France, dans la même commune ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du 7 avril 2017 ;

VU l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales du 15 mars 2017 ;

VU l'avis du syndicat des pharmaciens des Pyrénées Orientales du 6 avril 2017 :

VU l'avis de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine des Pyrénées Orientales du 2 février 2017 ;

VU la saisine de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 16 février 2017 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'autoriser les transferts permettant de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines, n'ayant pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine et dans un lieu qui garantit un accès permanent du public à la pharmacie et permet à celle-ci d'assurer un service de garde ou d'urgence ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001 34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr



CONSIDERANT que la décision de création, de transfert ou de regroupement est prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé après avis du représentant de l'Etat dans le département, du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens et des syndicats représentatifs de la profession ;

CONSIDERANT que l'article L.5125-14 du code de la santé publique prévoit que: « le transfert d'une officine de pharmacie peut s'effectuer, conformément à l'article L.5125-3, au sein de la même commune...»; qu'aux termes de l'article L 5125-3 du même code, « les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans les quartiers d'accueil de ces officines. Les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente de la commune ou du quartier d'origine (...);

CONSIDERANT que la commune d'ELNE qui compte 8556 habitants suivant le dernier recensement de l'INSEE entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, est découpée en 3 IRIS qui regroupent trois officines au total soit :

.IRIS n° 660650101 « Centre ville » : (2380 habitants, 2 officines) : SNC CLOTIS et Pharmacie CHERIF PRAT,

.IRIS n° 660650102 « Nord »: 3956 habitants, 1 officine, Pharmacie FABREGA,

.IRIS n° 660650103 « Sud » : 2114 habitants, aucune officine,

CONSIDERANT que l'emplacement envisagé, au sein de l'IRIS n° 660650101 « Centre ville », qui compte deux officines, est situé à 200 mètres à pied du local d'origine, et qu'ainsi le transfert n'entraîne pas d'abandon de clientèle ;

CONSIDERANT que la pharmacie la plus proche du local envisagé, la Pharmacie SNC CLOTIS sise dans l'IRIS n° 660650101 « Centre ville », se trouvera à 600 m à pied environ (461 m actuellement), la Pharmacie FABREGA située dans l'IRIS n° 660650102 « Nord » demeurant à plus de 1km ;

CONSIDERANT que le transfert projeté situé dans le même quartier n'est pas de nature à éloigner la pharmacie la population qu'elle dessert, et peut être regardé comme répondant de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil; qu'il ne ressort pas des pièces du dossier que ce dossier de transfert, qui permettra un développement de l'officine, compromettrait les intérêts de santé publique;

CONSIDERANT que le rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique conclut que le nouveau local est conforme aux conditions d'installation d'une officine ;

CONSIDERANT que le local projeté est en effet parfaitement accessible à tout public et qu'il permettra, d'améliorer la qualité du service pharmaceutique de façon notable, en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées, et aussi en termes de confidentialité et de confort pour les patients, dans des locaux en conformité avec les nouvelles normes ;

CONSIDERANT que le dossier présenté par Madame CHERIF ZAHAR LEMEN Sophia et par Monsieur PRAT Julien, co-titulaires exploitants de la SELARL officine de pharmacie CHERIF-PRAT, enregistré le 09 février 2017, sous le n°2017-20 et instruit par le service de la Direction du Premier recours de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, répond aux exigences de la réglementation en vigueur ;

DECIDE

- Article 1^{er}: Madame CHERIF ZAHAR LEMEN Sophia et par Monsieur PRAT Julien sont autorisés à transférer l'officine de pharmacie qu'ils exploitent à ELNE, Cours de l'Europe dans un nouveau local situé 17 Boulevard des Evadés des France, dans la même commune.
- Article 2 : La licence ainsi octroyée est enregistrée sous le n° 66#000357.
- Article 3 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, l'officine de pharmacie qui fait l'objet du transfert doit être ouverte dans un délai d'un an, et ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle ni être transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant un délai de cinq ans à compter de la notification de la présente décision.
- **Article 4** : Si pour une raison quelconque, l'officine faisant l'objet de la présente licence venait à être fermée définitivement, le pharmacien propriétaire ou ses héritiers devraient retourner la licence à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.
- Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales, d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.
- Article 6 : La présente décision est notifiée à l'auteur de la demande.

Article 7 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

MONTPELLIER le 12 mai 2017.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation, Le Directeur du Premier Recours

Jean-François RAZAT





Toulon, le 16 mai 2017

ARRETE PREFECTORAL N° 106/2017 PORTANT AGREMENT D'UNE ZONE POUR L'UTILISATION D'UNE HELISURFACE EN MER « S/Y A»

Le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de La Faverie du Ché préfet maritime de la Méditerranée

- **VU** le code de l'aviation civile,
- VU le code des douanes,
- VU le code des transports et notamment ses articles L. 5242-1, L. 5242-2, L. 6142-1,
- VU le code pénal et notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,
- **VU** le décret n° 77-778 du 7 juillet 1977 relatif au règlement pour prévenir les abordages en mer (COLREG 1972),
- **VU** le décret n° 91-660 du 11 juillet 1991 modifié relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne,
- **VU** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer,
- **VU** le décret n°2016-1108 du 11 août 2016 portant création des recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique,
- **VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 modifié relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux,
- **VU** l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 modifié relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères,
- **VU** l'arrêté interministériel du 22 février 1971 portant réglementation de l'utilisation d'hélisurfaces aux abords des aérodromes,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale,
- **VU** l'arrêté interministériel du 13 mars 1992 relatif aux procédures de rédaction et de communication des plans de vol déposés (FPL) et plans de vol répétitifs (RPL),
- **VU** l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 modifié sur les aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères,
- **VU** l'arrêté interministériel du 20 avril 1998 modifié portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international,

VU la demande présentée par la société Lunautica, reçue le 18 avril 2017,

VU les avis des administrations consultées.

ARRETE

ARTICLE 1

Jusqu'au 31 décembre 2018, l'hélisurface du navire « *S/Y A* » (*OMI : 1012141*) pourra être utilisée, dans les eaux intérieures et la mer territoriale sous souveraineté française en Méditerranée, pour effectuer des vols au bénéfice du propriétaire du navire.

L'hélisurface est utilisée sous la responsabilité du pilote commandant de bord ou de l'exploitant de l'hélicoptère.

ARTICLE 2

L'hélisurface ne devra pas être utilisée lorsque le navire est à quai, ou dans la bande côtière de 300 mètres, mesurée à partir du rivage.

ARTICLE 3

Aucun vol à destination ou en provenance directe de l'étranger, hors espace Schengen, n'aura lieu à partir de la plateforme.

Toutefois, dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 20 avril 1998 modifié susvisé, l'hélisurface est ouverte aux vols intérieurs au sens de l'article 1 de la convention d'application de l'accord de Schengen.

Toutes les formalités de douanes et de police devront être accomplies dans les aéroports ouverts à ces opérations.

Les formalités douanières concernant les personnes et les marchandises sous sujétion douanière susceptibles d'être transportées devront être accomplies auprès des services douaniers compétents. Les services de la douane pourront accéder librement aux installations.

ARTICLE 4

Les dispositions des arrêtés interministériels du 22 février 1971 et du 6 mai 1995 susvisés qui régissent la création et l'utilisation d'une hélisurface devront être strictement respectées.

Il est rappelé que les documents du pilote et de l'aéronef devront être conformes à la réglementation en vigueur, en cours de validité. A ce titre, le pilote de l'aéronef devra être titulaire d'une habilitation à utiliser les hélisurfaces. Ces documents seront présentés à première réquisition des services chargés du contrôle.

L'aéronef ne procédera à aucun survol de rassemblement de personnes ou d'embarcations en dessous des hauteurs réglementaires.

Les trajectoires d'arrivée et de départ seront définies en mer dans des secteurs dégagés afin de ne pas constituer un danger pour la sécurité des personnes et des biens.

L'hélisurface sera isolée par tous les moyens appropriés et ne sera accessible qu'au seul personnel strictement nécessaire au déroulement de l'opération.

ARTICLE 5

- 5.1. Le présent arrêté n'emporte aucune dérogation aux règles de l'air et au règlement des transports aériens notamment
- aux restrictions de l'espace aérien (décret n° 91-660 du 11 juillet 1991 modifié) ;
- au respect du statut des espaces aériens traversés et à l'obligation de contact radio avec les organismes gestionnaires ;
- aux règles de vol (arrêtés du 10 octobre 1957 et du 17 novembre 1958 modifié) ;
- aux équipements et documents réglementaires en particulier pour les survols maritimes (arrêté du 24 juillet 1991 modifié).

5.2. Rappels

En application de l'article 15 de l'arrêté du 6 mai 1995 modifié susvisé, l'utilisation de l'hélisurface aux abords des aérodromes est soumise à l'accord préalable de l'autorité aéronautique responsable.

L'utilisation de l'hélisurface est formellement interdite lorsque celle-ci est située :

- à moins de 6 kilomètres des aérodromes de Béziers Vias Cannes Mandelieu –
 Ghisonaccia Alzitone et Propriano Tavaria;
- à moins de 8 kilomètres des aérodromes de Ajaccio Bonaparte Bastia Poretta Calvi Sainte Catherine Figari Sud-Corse Montpellier Méditerranée et Nice Côte d'Azur.
- **5.3. Avant de pénétrer dans la zone d'entraînement en Méditerranée D. 54,** le pilote de l'hélicoptère prendra obligatoirement contact avec l'organisme gestionnaire de la zone (FANNY fréquences : 127,975(P) / 118,5 (S) MHz).
- **5.4.** Pour tout vol au départ effectué dans les limites « CTR Nice 1 », le dépôt d'une intention de vol auprès du bureau d'information aéronautique de Nice (Tél. 04.93.17.21.18), est obligatoire au plus tard trente minutes avant le vol.

Cette intention de vol devra mentionner entre autres :

- l'indicatif de l'aéronef.
- le nom du navire.
- la position en radiale et distance de l'hélicoptère avant le décollage par rapport à la balise VOR/DME AZR (109,65 MHz),
- l'heure estimée de décollage,
- la destination,
- le premier point de report.

De plus, 10 minutes avant son décollage, le pilote devra rappeler le responsable de la tour via le BRIA (04.93.17.20.75) pour confirmer son vol et la position du navire.

5.5. Pour tout vol au départ effectué dans les limites des « CTR d'Ajaccio, Bastia, Calvi ou Figari », le dépôt d'une intention de vol auprès du bureau d'information aéronautique d'Ajaccio (Tél. 04.95.22.61.85 / 04.95.23.59.80) est obligatoire au plus tard trente minutes avant le vol.

Cette intention de vol devra mentionner entre autres :

- l'indicatif de l'aéronef.
- le nom du navire,
- la position en radiale et distance de l'hélicoptère avant le décollage par rapport à la balise VOR/DME BTA (114,15 MHz) ou FGI (116,70 MHz) ou à l'ARP pour Ajaccio et Calvi,
- l'heure estimée de décollage,
- la destination,
- le premier point de report.

De plus, 10 minutes avant son décollage, le pilote devra appeler le responsable de la tour des aéroports de Bastia (04.95.59.19.20) et Figari (04.95.71.10.81) pour confirmer son vol et la position du navire.

Il est rappelé aux pilotes que le contact radio bilatéral est obligatoire avec l'organisme de contrôle avant l'envol de l'hélisurface.

ARTICLE 6

L'exploitation d'hélicoptères en transport public est soumise aux dispositions de l'arrêté du 25 février 1985 modifié relatif aux conditions d'utilisation des hélicoptères exploités par une entreprise de transport aérien, de l'arrêté du 23 septembre 1999 modifié relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public (OPS 3) et de l'instruction du 23 avril 2004 modifiée, prise en application de ce même arrêté.

ARTICLE 7

Tout incident ou accident devra être signalé à la brigade de la police aéronautique (Tél. 04.42.95.16.59) et à défaut, au centre d'information et de commandement de la direction zonale de la police aux frontières à Marseille (Tél.: 04.91.53.60.90), ainsi qu'au district aéronautique compétent.

ARTICLE 8

L'autorisation accordée est précaire et révocable.

Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux peines prévues par le code de l'aviation civile, par les articles L. 5242-1 et L. 5242-2 du code des transports et par les articles 131-13 et R. 610-5 du code pénal.

ARTICLE 9

Les personnes énumérées à l'article L. 6142-1 du code des transports, les officiers et agents habilités en matière de police maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet maritime de la Méditerranée et par délégation, le commissaire général Thierry Duchesne adjoint au préfet maritime, chargé de l'action de l'Etat en mer,

Signé: Thierry Duchesne

DESTINATAIRES

- M. le préfet du département des Pyrénées-Orientales
- M. le préfet du département de l'Aude
- M. le préfet du département de l'Hérault
- M. le préfet du département du Gard
- M. le préfet du département des Bouches-du-Rhône
- M. le préfet du département du Var
- M. le préfet du département des Alpes-Maritimes
- M. le préfet du département de Haute-Corse
- M. le préfet du département de Corse du Sud
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Orientales / délégation à la mer et au littoral des Pyrénées Orientales
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault / délégation à la mer et au littoral de l'Hérault
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône / délégation à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Var / délégation à la mer et au littoral du Var
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes Maritimes / délégation à la mer et au littoral des Alpes Maritimes
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse / délégation à la mer et au littoral de Haute-Corse
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse du Sud / délégation à la mer et au littoral de Corse du Sud
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le chef du Sous-CROSS Corse
- M. l'administrateur supérieur des douanes, directeur régional garde-côtes de Méditerranée
- M. le contrôleur général, directeur zonal de la police aux frontières Sud
- M. le chef de la direction zonale des CRS Sud
- M. le général commandant la région de gendarmerie Occitanie
- M. le général commandant la région de gendarmerie PACA
- M. le général commandant la région de gendarmerie Corse
- M. le commandant du groupement de gendarmerie des transports aériens Sud
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Gard
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Var
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Haute-Corse

- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Corse du Sud
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le procureur de la République, près le TGI de Marseille (Tribunal maritime)
- M. le procureur de la République, près le TGI de Perpignan
- M. le procureur de la République, près le TGI de Carcassonne
- M. le procureur de la République, près le TGI de Narbonne
- M. le procureur de la République, près le TGI de Béziers
- M. le procureur de la République, près le TGI de Montpellier
- M. le procureur de la République, près le TGI de Nîmes
- M. le procureur de la République, près le TGI de Tarascon
- M. le procureur de la République, près le TGI d'Aix-en-Provence
- M. le procureur de la République, près le TGI de Toulon
- M. le procureur de la République, près le TGI de Draguignan
- M. le procureur de la République, près le TGI de Grasse
- M. le procureur de la République, près le TGI de Nice
- M. le procureur de la République, près le TGI de Bastia
- M. le procureur de la République, près le TGI de Ajaccio
- M. le président du SDRCAM-Sud
- CCMAR MED (bureau aérocae)
- BAN de Hyères
- M. le directeur de la DSAC Sud-Est Subdivision planification et développement durable
- M. le directeur de la DSAC Sud
- M. le délégué à l'aviation civile de Côte d'Azur
- M. le délégué à l'aviation civile de Corse
- Société Lunautica lunautica@lunautica.com pia@lunautica.com

- <u>COPIES</u>

- CECMED/N3/N5/Approches maritimes
- TOUS SEMAPHORES
- PREMAR MED/AEM/PADEM/RM
- Archives.



AVIS DE VACANCE DE POSTE A POURVOIR AU CHOIX TECHNICIEN (NE) HOSPITALIER(E) DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tél: 04 68 84 67 11 Fax: 04 68 84 65 03 sylvie.dutilleul@ch-thuir.fr

Affaire suivie par : Sylvie DUTILLEUL Réf : JMB/SD/EG Thuir, le 12/05/2017

Dans le cadre de la procédure de computation départementale au titre de l'année 2017, le Directeur du Centre Hospitalier Léon Jean GREGORY à THUIR a reçu l'accord de l'ARS Occitanie par courrier du 21/04/2017, de nommer au choix 2 agents dans le grade de technicien hospitalier.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires, membres du corps de la maitrise ouvrière, des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des dessinateurs justifiant de neuf année de services publics.

Les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines de l'établissement – Avenue du Roussillon – BP22 – 66301 THUIR CEDEX avant <u>le 12 iuin 2017</u>.

Elles doivent être composées de :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae
- les décisions de nomination, de titularisation, d'interruption de carrière s'il y en a (congé parental, disponibilité), dernière décision d'avancement d'échelon et décisions de reclassement au 01/01/2017.

Le Directeur Agionat?

J-M. BATAIL ERPURCONS

Toute contestation de la présente décision devra être portée devant le Tribunal Administratif - 6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 02, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.